Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 2 Doulkaada 1445
10 Mai 2024

N° 54

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1150**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1152**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1155**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1156**
Avis aux créanciers..... **1163**
Convocations
Sociétés anonymes **1165**
Sociétés à responsabilité limitée **1175**
Autres sociétés **1175**
Divers
Avis au public..... **1176**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice d'augmentation du capital

Société BISK-ARTS SA

Société anonyme

Au capital de 2.000.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Ezzahra, Impasse Amman, 2034, Ben Arous

Identifiant unique : 1702462Q

Objet social : Unité de production de biscuit

Durée : 99 années

En application des dispositions des articles 164 et 302 du code des sociétés, il est porté à la connaissance du public qu'en vertu du PV de l'assemblée générale extraordinaire du 25 avril 2024, enregistré à la recette des finances Ezzahra, le 25 avril 2024, sous le numéro 24701104, quittance n°1028211, dont une copie a été déposée au centre national du Registre des Entreprises en date du 02-5-2024 , sous le n°AC0265024, il a été décidé d'augmenter le capital de la société de 2.000.000 dinars à 4.500.000 dinars par compensation de créances certaines et de 4.500.000 dinars à 8.900.000 dinars et ce suivant les procédures et les caractéristiques ci-après décrites :

Montant de l'augmentation du capital par compensation de la créance certaines de la société" Agri Business Company - ABCO" - Sidi Daoud : 2.500.000 dinars

Nombre d'actions à souscrire par compensation de créance : 25.000 actions à souscrire en totalité et à libérer intégralement lors de la souscription par compensation de créances en actions

Montant de l'augmentation du capital en numéraire par versement en espèce : 4.400.000 dinars Nombre d'actions à souscrire en numéraire : 44 000 actions à souscrire en totalement et à libérer de moitié lors de la souscription.

Valeur nominale des actions à émettre : 100 dinars chacune

Délai de souscription : Les actionnaires bénéficient d'un délai de 15 jours à compter de la date de publication de cette notice au journal officiel de la République Tunisienne pour la souscription à l'augmentation du capital avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

Avantages particuliers : Aucun.

Conditions d'admissions aux assemblées d'actionnaires et d'exercice du droit de vote et stipulations relatives à la répartition du résultat, à la constitution de réserves et à la répartition du boni de liquidation: aucun changement par rapport aux statuts.

Modalités de convocation de l'assemblée générale : suivant les conditions légales. L'assemblée générale extraordinaire susmentionnée a été réunie au siège social de la société.

Dépôts des fonds pour l'augmentation de capital en numéraire par versement en espèce auprès de : BH Bank, agence Tunis, compte n°TN5914140320323007006798 55.

2024R01091SANB2

Renouvellement de mandat d'Administrateurs

Ratification de la nomination d'un Administrateur

Dépôt des documents financiers et des rapports du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023

Société Générale de Boissons et des Industries Alimentaires

S.A. au capital de 49.550.000 Dinars divisé en 495.500 actions de 100 Dinars chacune

Groupe S.F.B.T.

Siège social : Zone Industrielle - Ben Arous

Identifiant unique : 0307017K

Matricule fiscal : 0307017KAM000

N° d'affiliation à la C.N.S.S. : 0008358972

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 mars 2024, enregistré à la Recette des Finances de Nouvelle Médina le 18 avril 2024 sous le n°24701962, Quittance n°M033608, l'assemblée générale ordinaire a décidé :

* De renouveler les mandats d'Administrateurs de :

- Monsieur Michel PALU

- Monsieur Jean-Claude PALU

- Monsieur Guy DE CLERCQ

* De ratifier la cooptation de Monsieur Elyès Fakhfakh, en qualité d'Administrateur, pour une durée devant expirer à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.

Un exemplaire dudit procès-verbal, des rapports du Commissaire aux comptes ainsi que des états financiers arrêtés au 31/12/2023 ont été déposés auprès du Registre National des Entreprises de Tunis le 3 mai 2024 sous le n°202457131.

2024R01112SANB2

Renouvellement de mandat d'un Administrateur

Ratification de la cooptation d'un Administrateur

Renouvellement de mandat du commissaire aux comptes

Dépôt des documents financiers de l'exercice 2023

SOCIETE INFORMATIQUE ET TELEMATIQUE

S.A. au capital de 200.000 Dinars divisé en 2.000 actions de 100 Dinars chacune

Groupe SFBT

Siège social : 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

Identifiant unique : 0428199E

MF : 0428199EAM 000

Affiliation à la CNSS : N°0020694443

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 5

avril 2024 enregistré à la Recette des Finances à Cherguia - Tunis le 17 avril 2024 sous le n°24703628 - Quittance n°M057983, il a été décidé:

- De renouveler le mandat d'Administrateur de la Société Générale de Boissons et des Industries Alimentaires,

- De ratifier la cooptation de Monsieur Elyès Fakhfakh, en qualité d'Administrateur,

- De renouveler le mandat du Cabinet HLB GSAudit & Advisory, en qualité de Commissaire aux comptes et ce, pour une durée devant expirer à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.

Un exemplaire dudit procès-verbal, des rapports du commissaire aux comptes ainsi que des états financiers arrêtés au 31/12/2023 ont été déposés au Registre National des Entreprises de Tunis le 3 mai 2024 sous le n°202457128.

2024R01113SANB2

Renouvellement de mandat d'un Administrateur

Ratification de la cooptation d'un Administrateur

Dépôt des documents financiers et des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2023

Société des Emballages Aluminium et Boissons Gazeuses

S.A. au capital de 80.975.000 Dinars divisé en 8.097.500 actions de 10 Dinars

Groupe S.F.B.T.

Siège social : 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord 1082 Tunis

Identifiant unique : 0030142F

M.F : 0030142FAM000

C.N.S.S. : 0007803547

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 mars 2024, enregistré à la Recette des Finances à Charguia - Tunis le 16 avril 2024 sous le n°24703562 - Quittance n°M057330, l'assemblée générale ordinaire a décidé :

- De renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Jean-Claude PALU pour une durée devant expirer à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.

- De ratifier la cooptation de Monsieur Elyès Fakhfakh, en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Gilles MARTIGNAC et ce, pour une durée devant expirer à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025.

Un exemplaire dudit procès-verbal, des rapports des Commissaires aux comptes ainsi que des états financiers arrêtés au 31/12/2023 ont été déposés auprès du Registre National des Entreprises de Tunis le 3 mai 2024 sous le n°202457129.

2024R01114SANB2

Renouvellement de mandat du Président Directeur Général

SOCIETE TUNISIENNE DES BOISSONS DE L'OUEST

S.A. au capital de 16.640.000 Dinars divisé en 1.664.000 actions de 10 dinars chacune

Groupe S.F.B.T.

Siège social : Zone Industrielle - Kasserine

Identifiant unique : 0013938N

M.F. : 0013938N AM 000

Affiliation à la CNSS : N°0007486982

En vertu du procès-verbal du Conseil d'Administration du 29 mars 2024, enregistré à la Recette des Finances - 1er Bureau - Kasserine le 15 avril 2024 sous le n°24702990 - Quittance n°M038563, il a été décidé de renouveler le mandat de Monsieur Adel Trabelsi en qualité de Président Directeur Général, pour une durée devant expirer à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.

Un exemplaire dudit procès-verbal a été déposé au Registre National des Entreprises de Kasserine le 17 avril 2024 sous le n°202452995.

2024R01115SANB2

Renouvellement de mandats d'administrateurs

Ratification de la cooptation d'un Administrateur

Dépôt des documents financiers

SOCIETE TUNISIENNE DES BOISSONS DE L'OUEST

S.A. au capital de 16.640.000 Dinars divisé en 1.664.000 actions de 10 dinars chacune

Groupe S.F.B.T.

Siège social : Zone Industrielle - Kasserine

Identifiant unique : 0013938N

M.F. : 0013938N AM 000

Affiliation à la CNSS : N°0007486982

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 mars 2024, enregistré à la Recette des Finances - 1er Bureau - Kasserine - le 15 avril 2024 sous le n°24702991 - Quittance n°M038567, l'assemblée générale ordinaire a décidé :

De renouveler les mandats d'Administrateurs de :

- Monsieur Adel Trabelsi

- Monsieur Mustapha Abdelmoula

- Monsieur Guy DE CLERCQ

- Monsieur Michel PALU

- Monsieur Jean-Claude PALU

- La Société de Fabrication des Boissons de Tunisie

- La Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique pour une durée devant expirer à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.

De ratifier la cooptation de Monsieur Elyès Fakhfakh, en qualité d'Administrateur, pour une durée devant expirer à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.

Un exemplaire dudit procès-verbal, des états financiers et des rapports du commissaire aux comptes ont été déposés au Registre National des Entreprises de Kasserine le 17 avril 2024 sous le n°202452995.

2024R01116SANB2

Société BTK Leasing

Société anonyme

Au capital de 25.000.000 DT

Siège social : 11, rue Hédi Nouira 1001 Tunis

Identifiant Unique : 0578857 A

Suivant procès-verbal du Conseil d'Administration du 16 avril 2024, enregistré à la recette des finances, rue Grandi, le 3 mai 2024 quittance n°Mo41810 enregistrement n°24802557, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des entreprises (RNE) le 7 mai 2024 sous le n°202458165, il a été décidé ce qui suit :

1) La nomination de Madame Salma Elloumi Rekik Présidente du Conseil d'Administration de la Société BTK Leasing pour la durée de son mandat d'administrateur soit jusqu'à la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire, statuant sur les états financiers de l'exercice 2026.

2) La nomination de Monsieur Abdessatar Ben Ghedhifa Directeur Général de la Société BTK Leasing pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire, statuant sur les états financiers de l'exercice 2026.

2024R01134SANB2

STE TUNISIENNE DE CONDITIONNEMENT ALIMENTAIRE

Capital : 257 000.000 DT

Société anonyme (SA)

La zone industrielle 2 El-Mghira, Fouchana

0881201 H

Suivant pv de la réunion du conseil d'administration du 3/01/2024 enregistré à la recette des finances de Fouchana le 4/01/2024 sous le n°24700058 quittance n°M002086, a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 4/01/2024. Il a été décidé de confier à Monsieur Mohamed Zouhair GADDOUNA, en sa qualité de Président et Directeur Général de la société, l'exécution de l'ensemble des démarches suivantes :

Accomplir toutes les procédures requises et signature du contrat de cession définitif de la totalité de la propriété (propriété STE TUNISIENNE DE CONDITIONNEMENT ALIMENTAIRE) objet du titre foncier n°73953 Ben Arous Fouchana.

Changement du siège social et transférer au 2 bis Rue houcine Bouzaiene 2033 Mégrine et d'informer toutes les autorités et directions concernées.

Accomplir toutes les démarches légales.

2024R01159SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société ZNAIDI INDUSTRIES ALIMENTAIRES «ZINA»

S.A.R.L au capital de 21 175 000 DT

Siège social : OUED LAHJAR Km 4 KELEBIA

Identifiant Unique : 0449875J

Suivant P.V de l'AGE du 4/4/2024, enregistré à la recette des finances de Kélibia le 16/4/2024 sous le n°24701012, quittance n°M031277 et dont une copie a été déposée au RNE le 3/5/2024 quittance n° 2024F71179301, il a été décidé :

1. La transformation de la société en une société anonyme ;

2. La modification de la gouvernance de la société par un conseil d'administration;

3. La nomination pour une durée de trois ans, des premiers administrateurs de la société : Monsieur Naoufel HORRI, Mr. Nabil BEN AISSA, Mr. Sofiene ZAIED, Mr. Kamel SMATI, Mr. Salah BEN AISSA, Mr. Hamza SAIED

4. L'approbation de la mise à jour des statuts suivant la nouvelle forme juridique.

2024R01059SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société «FORMA PLUS»

"SUARL" au capital de 10 000 DT

7 Avenue Arbi Zarouk Mégrine 2033 Ben Arous

Identifiant unique : 1397202Q

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 Février 2024, enregistré à la recette des finances de Mégrine le 12 Mars 2024 quittance n°M025642 enregistrement n°24501790, dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises le 30 avril 2024 sous le n° 202456655, il a été décidé la dissolution de la société «FORMA PLUS» et la nomination de Mr Mohsen Ben Jomaâ liquidateur de la société.

Les créanciers doivent présenter leurs oppositions au liquidateur sis au Bureau n°6 1er étage 16 Rue Ahmed TLILI Tunis, dans un délai de trente jours (30 jours) à partir de la parution du présent avis au JORT.

2024R01075SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé légalisé à la municipalité de Raoued daté du 5/4/2024 enregistré à la recette des finances El Menzah 6 le 02/5/2024, n° d'enregistrement 24203369 n° de quittance 071866 Mr Foued Ben Abdelaziz Mizrani a vendu à Mr Zied Ben Mohsen Yacoubi la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels situé à la rue Ahmed Telili n°03 El Menzah 5 exploité pour vente produits alimentaires.

Toute opposition sera déposée chez l'acheteur à l'adresse du fonds dans un délai de 20 jours de la date de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Le Quotidien et Echourouk du 7/5/2024.

2024T00424FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté le 11/12/2023 enregistré à la recette des finances de Bizerte le 15/12/2023, quittance n°M083394 n° d'enregistrement 23207345 Mr Samih ben Moncef ben Mohamed Geraich demeurant au 14 rue sidi anen Bizerte a donné vente d'un fonds de commerce destiné pour tout commerce (vente de produit divers) sis au 43 de souk Chikh Idris à Mr Karim ben Amer ben Mohamed El Khabouchi demeurant prés le réservoir d'eau cité Hached Bizerte.

Cette annonce a été publiée aux journaux Le Quotidien et Echourouk du 28/01/2024.

2024T00425FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat enregistré à la recette des finances Avenue de la Liberté Bardo le 18/4/2024 quittance n°M038902 n° d'enregistrement 24202203 M Mejda Louati a vendu à M Mohamed LaHBIB Belakhal la totalité de F.C Avenue 7 Novembre Rue Kamel Atatürk n°32 Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels, toutes les oppositions seront acceptées au Bureau de Maître Saloua Derbel Avocat 18 Rue du Maroc Tunis.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien le 01/5/2024.

2024T00426FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte s.s.p en date du 4/4/2024 enregistré à la recette des finances de la Goulette le 18/4/2024 sous n°53614 quittance n°24203124 Mr Sinen Ben Abdallah CIN n°04610954 a vendu à Mme Habiba Dkhil CIN n°01402190 la totalité du fonds de commerce exploité au local n°117 sis au RDC ouvrant sur l'avenue Habib Bourguiba n°111 Khiar eddine et rue Abou Tamem n°3 Khiar Eddine.

Toute opposition à cette vente doit être signifiée dans les délais de 20 jours de l'apparition du présent avis au jort à l'étude de Maître Lahiani Mehdi Avocat sis au 72 Av Habib Bourguiba Ariana.

Cet avis a été publié au journal Elchourouk du 01/5/2024.

2024T00435FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 22/4/2024 enregistré à la recette des finances Ezzahra en date du 2/5/2024 sous le n°M031039, Mr Hamza El Bahri a cédé à Mr Mohamed Amine Abbessi, la totalité du fonds de commerce (activité commerciale) sis au 49 Rue Essafa Ezzahra Ben Arous. Cette cession a été publiée au journal Le Quotidien du 7/5/2024.

Les oppositions pourront être signifiée dans les vingt jours suivant la publication au J.O.R.T, chez Maître Wassim MAJDI sis 16 rue de Syrie bloc C 8ème étage Belvédère 1002.

2024R01074FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé le 24/4/2024, enregistré le 29/4/2024 à la recette des finances de Mourouj, quittance n°M041762 enregistrement n°24202195 Mr Chiheb eddine Ben Ahmed Ben Amar Belaidi a vendu à Mme Saousen Bent Youssef Ben Brahim Amdouni la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité entant Vente fruits secs sis local n°1 rez-de-chaussée résidence Yakoub Mourouj 6 Ben Arous lotissement EHC37 signifiée par B 1

Les créanciers doivent faire oppositions de fonds de commerce dit dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achorouk et le Quotidien le 8/5/2024.

2024R01082FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de cession de fonds de commerce en date du 24/4/2024 enregistré à la recette des finances Radés le 29/4/2024 sous le n°24201191 Quitt. N°M031075, Aasili JAMEL a vendu à la SOCIETE NACEF TRANSFORMATION DE VIANDE SARL en constitution représentée par Nacef Kammoun l'ensemble de fonds de commerce destiné pour volailles et dérivés sise à la résidence Chaima n°47 Mongi Slim Radés.

Les oppositions doivent parvenir au 28 rue Taib M'hiri Radés au nom de vendeur Aasili Jamel dans les vingt jours qui suivent la publication au JORT. Une publication est faite aux journaux Echourouk et Le Quotidien le 5/5/2024.

2024R01083FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de cession de fonds de commerce en date du 26/4/2024 enregistré à la recette des finances El Mourouj le 02/5/2024 sous le n°24202246 Quitt. M43021, la SOCIETE COMPTOIR COMMERCIAL ANWAR ENNASR SARL, identifiant fiscal n°0911707Z représentée par sa gérante Ben Attia Khamssa a vendu à SOCIETE HERITIERS FAOUZI CHALLAKH DE COMMERCE SARL identifiant fiscal n°1689108R représentée par sa gérante Challakh Sarra l'ensemble de fonds de commerce destiné à tout commerce sise à l'Avenue 14 Janvier Complexe Challakh El Mourouj 4.

Les oppositions doivent parvenir à l'Avenue 14 Janvier Complexe Challakh El Mourouj 4 au nom de l'acheteur dans les vingt jours qui suivent la publication au JORT. Une publication est publiée aux journaux Echourouk et Le Quotidien le 5/5/2024.

2024R01092FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 18/4/2024 par acte notaire de Maître Ameni Zaghdoud huissier notaire à Médenine et enregistré à la recette des finances Médenine le 18/4/2024 sous le numéro M040826 Moussa Benali titulaire de la C.I.N n°5879427 a donné à son épouse madame Mdalella Bouabidi titulaire de la C.I.N n°3449307.

La totalité du fonds de commerce exploité en tant que café sis à dkhilet toujene. Toute opposition est recevable dans un délai max de 20 jours à la date de cette annonce au jort. La présente annonce a été publiée au journal Echourouk le Mercredi 1 mai 2024.

2024R01093FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Nouvelle Médina le 29/4/2024 sous le numéro 24202105 quittance n°M037535 Mme Henda Bouali vend à Mme Meriem Trifi la totalité du fonds de commerce sis au 23 Bis Avenue de Paris Ben Arous pour activité vente des volailles.

Toutes oppositions doivent être adressées au local du fonds de commerce sis au 23 Bis Avenue Paris Ben Arous au délai de 20 jours à partir de la publication au jort.

Cet avis est publié au journal le Quotidien le 8/5/2024.

2024R01095FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente d'un fonds de commerce en date du 25/4/2024, enregistré à la recette des finances Trocadéro Sousse le 29/4/2024 sous n°24801025 quittance n°M020600. Mme Darmouna Khlifi ép. Mansour KHLIFI, titulaire de la CIN n°03187074 a vendu et cédé à Mr Adel Charfeddine, titulaire de la CIN n°02993079 et à Mr Samir CHARFEDDINE, titulaire de la CIN n°02971492, la totalité du fonds de commerce du local destiné Cafeteria (Identifient Unique n°1779427F), avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à Rue Habib Bougatfa Khézama Ouest - Sousse. Les oppositions se font entre les mains des acheteurs au local concerné objet de ce contrat dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 4/5/2024.

2024S00577FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte authentique rédigé par les deux notaires Abderrazak Hassen et Lotfi Ben Youssef le 22/4/2024 Enregistré à la recette des finances de Moknine le 24/4/2024 Quittance n°M035148. Mme Besma Bent Elaid Zguarni a fait donation à son fils Aymen Ben Fouad Jbara, La totalité du fonds de commerce exercé au magasin n°1 sis Espace Carthage Hannibal, Ksar Hellal destiné à l'activité de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions se font entre les mains de donataire à l'adresse de fonds de commerce dans les 20 jours qui suivent la publication au jort. Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien en date du 8/5/2024.

2024S00589FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 25/4/2024 et enregistré à la recette des Finances Route de Tunis - Sfax le 26/4/2024 sous le numéro 24201804; la Société ORYX au nom de son représentant légal, a vendu à la Société MYRA RADIO au nom de son représentant légal, tout le fonds de commerce avec tous les éléments corporels et incorporels qui a pour objet les activités diverses sur le WEB; exploité dans le local sis à la route de Teniour Km 01- Sfax, enregistré au Registre National des Entreprises sous le numéro 1616928W.

Les oppositions se feront au bureau du rédacteur du contrat Maître Mohamed Ben Mahmoud, Avocat à la cour de cassation sis au 63 Rue Taher SFAR, 3000 - Sfax dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication de l'annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au Journal Echourouk du 01/5/2024, numéro IP 424/582.

2024X00553FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 15/4/2024 enregistré le 2/5/2024 à la recette des finances Sfax quittance n°M054283, Ahmed Karray titulaire de la CIN n°11060502 demeurant à Rue Imem Sahnoun n°135 Sakiet Eddeir Sfax, a vendu à la Sté H&M Grocery.SARL M.F n°1861328V demeurant à Rte Kayed Mhamed rue Carthagène Sfax, la totalité du fonds de commerce destiné à la vente de produit alimentaire sis à Rte taniour km 1 Imb Hadeak Taniour.

Les oppositions seront reçues dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au J.O.R.T entre les mains de l'acquéreur à l'adresse du fonds de commerce.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 5/5/2024.

2024X00555FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé signé le 16/01/2024 et enregistré à la recette des finances, El Jazira sous le numéro 24300 quittance n°M005932 Mme Ahlem Bent Boujemaa Arfaoui titulaire de la cin n°07925366 du 10/9/2016 a loué à Mr Tarek ben Naceur Hedhli titulaire de la cin n°08510486 du 3/5/2012 tout le fonds de commerce sis à 11 rue bab elkhadhra et exploité comme cce maroquinerie et cuir (M.F : 000/C/N/1853474/H).

Cette annonce a été publiée au journal Alchourouk du 02/5/2024.

2024T00420FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance Libre

Suivant contrat de location légalisation de signature daté du 19/4/2024 enregistré à la recette des finances avenue de la Gare le 02/5/2024 sous le n°24302513 quittance n°M036849 Mrs Hédi Ben Ammar Arafa, Kilani Ben Ammar Arafa et Jamel Ben Ammar Arafa ont loué tout le fonds de commerce en gérance libre deux magasins jumelés situé à la rue Essabkha n°44 et 44 bis à Madame Issmehen Bent Romdhane Hadded pour une durée de cinq (05) ans débutant du 01/5/2024 finissant au 30/4/2029.

Cette annonce a été publiée aux journaux Le Quotidien et Echourouk du 7/5/2024.

2024T00421FCCC3

Location d'un fonds de commerce à gérance libre

Suivant acte de location d'un fonds de commerce à gérance libre en date du 19/3/2024, enregistré à la recette des finances de Houmt Souk Djerba le 28/3/2024 sous le numéro 24302272, quittance n°M039994, la société «KMS THE FIRST WAVE» pour son gérant Mr Mohsen Ben Hamida Bouchiba titulaire de la CIN n°00001418 délivrée à Tunis le 15/12/2017, a loué à Mr Sabri Ben Hafnaoui Ayadi titulaire de la CIN n°09147855 délivrée à Tunis le 18/12/2019, la totalité du fonds de commerce destiné à l'exploitation d'un café, salon de thé et pizzeria situé au Rond Point Jaouhara Route de l'aéroport Houmt Souk Djerba, et ce pour une année non renouvelable à partir du 15/3/2024.

Les oppositions se font entre les mains de locataire au local concerné, dans un délai de 20 jours de la date de sa parution au JORT.

2024R01085FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte de location d'un fonds de commerce daté du 01/02/2024, enregistré à la recette des finances de houmt souk Djerba le 22/02/2024 sous le numéro 24301434, quittance numéro M023537, Aymen ben Mongi Zis titulaire de la CIN n°08615450 délivrée le 8/4/2013, a loué à Mohamed el Hédi Naceur titulaire de CIN n°13492360 délivrée à Tunis le 02/10/2017, la totalité du fonds de commerce destiné à la vente des fruits secs situé à rue Habib Thamer Houmt Souk Djerba, et ce pour une année renouvelable à partir du 01/02/2025.

Les oppositions se font entre les mains de locataire au local concerné, dans un délai de 20 jours de la date de sa parution au Jort.

2024R01086FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 19/4/2024 et enregistré à la recette des finances Route de Tunis -Sfax le 22/4/2024 sous le numéro 24301720 ; la Société Mabrouk pour le commerce des produits alimentaires en gros au nom de son représentant légal a loué à la Société Guidara pour le commerce des produits alimentaires en gros au nom de son représentant légal, tout le fonds de commerce avec tous les éléments corporels et incorporels exploité pour le dépôt des produits alimentaires au local sis à route Saltania Km 07, Sfax, inscrit au Registre National des Entreprises sous le numéro 1230692D.

Les oppositions se feront au bureau du rédacteur du contrat Maître Mohamed Ben Mahmoud, Avocat à la cour de cassation sis au 63 Rue Taher Sfar, 3000- Sfax dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication de l'annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au Journal Echourouk du 01/5/2024, numéro IP 424/581.

2024X00554FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Mme Saida Bent Massoud Ben Ahmed Belhia Epse Mohamed Nasser Hammami, résidente à Tunis, a loué un fonds de commerce à la société SMART WORLD SD Sarl, situé à l'Av. de Paris Tunis magasin n°30-40/38 Galerie 7 1er étage représentée par son Gérant Mr Slim ben Noureddine Ben Taieb Drissi résident à el Khelidia Mornag ben Arous et ce pour exercer la vente en gros matériel informatique et télécommunication et services de télécommunication et accessoires par un contrat de location signé le 29/9/2023 et enregistré à la recette des finances rue Ghandi à la date du 14/3/2024 sous le n°24301575 Quittance n°M024863.

Cet avis est publié sur le journal "Essahafa" à la date du 26/4/2024.

2024401125FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un Syndic Résidence Sky Gardens

Suivant PV de l'assemblée générale des copropriétaires du 6/01/2024 enregistré à la recette des finances la Goulette Tunis le 14/02/2024 sous le n°24701292 quittance n°22329, il a été constitué un Syndic Sky Gardens Jardins de Carthage. Il a été décidé la nomination de :

- Mr Hassène Marzouk : Président
- Mme Meryem Sellami : Trésorière
- Mme Assia Turki : En qualité de membre
- Mme Haifa Sibri : En qualité de membre
- Mme Bouthaina Bibani : En qualité de membre
- Mme Nabila Ben Dakhlia : En qualité de membre

2024R01084APSF1

Constitution d'un Groupement de Développement Agricole féminin

Nom de groupement : Groupement de Développement Agricole "Oasiennes Derjin" - Nafta

Siège : Beni Ali Nafta 2240 - Tozeur

Objectifs :

- Valorisation des ressources naturelles de la région.

- Autonomisation économique, sociale, psychologique et sanitaire des adhérentes.

Membres :

- Présidente : Laimech Imen

- Trésorier : Laimech Hanen.

- Vice-présidente : Lamouchi Hanen.

Décision gouverneur Tozeur ; numéro 31 pour le 16 janvier 2024.

2024R01088APSF1

Constitution d'un syndic Résidence les jardins de jullanar

Selon le procès-verbal du syndic des propriétaires de la résidence les jardins de jullanar en date du 25 décembre 2023 au siège du syndic sis à la Rue du Parc, Quartier Soula, Sokra, Ariana enregistré à la recette des finances rue de l'Autriche - Tunis le 2 janvier 2024 sous le numéro 2400002 quittance n°M000060, il a été décidé la nomination de :

Madame Hayet Bdiri : Présidente

Madame Samia Kasmi : Secrétaire générale

Monsieur Anas Jnhani : Trésorier

Monsieur Ibrahim Ghariani : Membre.

2024401121APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente d'un fonds de commerce

Etude Maître Olfa Ben Hedia

Huissier de justice

9 Avenue Habib Bourguiba

Deuxième Etage Bureau 2 Ariana

Matricule fiscal : 1377781/M/A/P/000

Créancier poursuivant : MM. : Al-Nasser Dhawi, Raouf Zaghdoudi, Al-Zahi Al Ruwaisi, Mme Fateta, Shohra Al-Riha et Muhammad Zaghdoudi dont le point de contact est au bureau de leur représentant, le Cabinet d'avocats Derbali Brothers, en la personne de son représentant légal, situé au 10 Route de Palestine, Tunisie.

Débiteur : Restaurant Pizzeria SONY, en la personne de son représentant légal, size au n°08 bis rue Beb Saadoun Tunis.

Titre exécutoire : Jugement rendu par le tribunal de première instance de Tunis le 15/11/2023 sous le numéro 98718.

Fonds de commerce exposé à la vente : Pour prendre connaissance des conditions des enchères et les éléments corporels et incorporels du fonds de commerce et les détails prière contacter l'huissier de justice poursuivant à son étude sis à l'adresse sus indiquée pour prendre connaissance du cahier des charges.

Date et lieu : Jeudi le 27/5/2024 à 11h du matin et suivants du fonds de commerce au local 08 bis rue beb Saadoun Tunis.

Mise à prix : Fixée à la somme de cinquante cinq mille trois cents vingt dinars (55.320.000d) pour l'ensemble du fonds de commerce objet des enchères.

Observation :

La participation aux enchères ne peut avoir lieu qu'après la consignation d'un montant en espèces ou par chèque certifié de la somme (5.532, 000 d) auprès de l'huissier de justice sus nommé avant la date des enchères.

2024T00427VEPA1

Vente aux enchères publiques

Saisissant : Société IMMOBILIS 21, société à responsabilité limitée, RC : R0210032009.

Saisi : Société Baraket de développement, société à responsabilité limitée, RC : B07117162009, ayant son siège à la cité SITKO Korba.

Avocat poursuivant : Maître Soufiane Jeribi avocat à la cour de cassation, ayant son étude au 1, impasse du Lac Tana, les Berges du Lac 1, 1053 Tunis.

L'immeuble saisi : Appartement C2-1 immeuble (C) résidence "Iris" les Berges du Lac, ainsi que les parties indivises : cellier n°9, deux places de parking n°36 et 36 bis; d'une superficie totale de 196 m².

La mise à prix : 993.953,888 outre les frais de poursuite et les frais d'expertise.

Date et heure de l'adjudication et tribunal devant lequel elle aura lieu :

L'adjudication aura lieu le mardi 18/6/2024 à partir de 9h du matin devant le tribunal première instance de Tunis (1) sis au 45 Avenue Bab Bnet Tunis.

Condition de visite de l'immeuble : Toute personne intéressée peut visiter l'immeuble toute la journée directement et sans conditions, et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Tunis.

Remarque : Toute personne intéressée peut prendre communication du cahier des charges chez le greffier du tribunal de première instance de Tunis (1) ou bien au cabinet de l'avocat poursuivant Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable. Les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable du gouverneur de Tunis.

2024T00428VEPA1

Vente aux enchères publiques

TUNISIA LEX

Maître Mohamed Diouri

Avocat prés la cour de cassation

61 Avenue de la Liberté Tunis

IU : 0426349R

Tél : 71 834 462

Fax : 71 830 930

Poursuivant : la Société Tunisienne de Banque, SA, représentée par son représentant légal, IU 0001237 A, siège social rue Hédi Nouira Tunis.

Partie saisie :

Société Mégrine confection, SARL représentée par son représentant légal, IU 0492659Z son siège social rue de Tunis n°36 Ben Arous.

Avocat poursuivant : TUNISIA LEX Représentée par Maître DIOURI MOHAMED avocat près la cour de cassation.

Désignation de l'immeuble à vendre : L'immeuble objet du titre foncier n°20430 Bizerte dénommé "ANIS" d'une superficie 5695 m².

Consistance de l'immeuble :

L'immeuble se trouve au bord de l'autoroute Tunis Bizerte au centre de la ville ELALIA c'est une usine spécialisée dans de la confection du prêt à porter il consiste en un terrain rectangulaire entouré d'une barrière en dur dans les limites suivantes : au Nord : une route, au Sud : propriété Ahmed Touijni, à l'Est propriété Khmais Elgharbi et compagnies, à l'Ouest propriété Boubaker Lahbib, et composé de :

- Un bâtiment central d'une superficie couverte approximative de 535 m² exploité en atelier de confection et de prêt à porter avec une hauteur sous plafond approximative de 4 mètres.

- Un bâtiment pour les ouvriers et un espace sanitaire à droite pour y entrer d'une superficie de 60m².

- Un bâtiment abritant le transformateur électrique de haute tension d'une superficie de 23 m².

La Mise à prix : Un million sept cent mille dinars (1.700.000,000 D)

Date et lieu de l'audience : Mardi 11 Juin 2024 à partir de 9 H à la chambre des criées du Tribunal de première instance de Bizerte dans l'affaire inscrite sous le n°1020.

Visite de l'immeuble : la visite de l'immeuble peut se faire tous les jours.

Observation :

- Pour participer aux enchères il faut consigner le tiers du prix.

- Pour les étrangers, l'autorisation préalable du gouverneur est exigée.

2024R01108VEPA1

Vente aux enchères publiques

A la demande de :

Ali Abbés, retraité, demeurant au boulevard Béchir Safar Jammel.

Contre les parties :

- Abbés Habiba, ouvrière, demeurant au boulevard de martyres jamel.

L'avocat poursuivant : Maître Zaara Nejib, avocat à la cour de cassation, rue Chadli Guedira Monastir.

Désignation de l'immeuble objet de la vente :

1/ Il s'agit d'un logement de type traditionnel situé rue Béchir Safar n°95 à Jammel et comprenant du coté Nord - ouest 3 chambres plancher en dalle et cour ; 3 cuisines ; et deux dépôts et salle d'eau avec plancher demi dalle, mur en pierre avec forte humidité et dont certains planchers sont démolis et en mauvais état.

Du coté sud- est : une construction de R + 1; comprenant au RDC :

Hall entrée ; 4 chambres et les locaux annexes construits avec mur en pierres; plancher en dalle et en état moyen. Le premier étage propriété du demandeur

2/ Un local affecté épicerie situé dans le même endroit du coté ouest du logement. Mur en pierre; plancher en dalle et comprenant un premier étage du demandeur.

Les limites de deux immeubles sont : de l'est les héritiers de Abbes Kalifa; sud rue Béchir Safar ; ouest un garage du demandeur et les héritiers de Salam Elmily et les héritiers de Knani Amor et les héritiers Querqueni Ali et du nord les héritiers du Barqualla.

La mise à prix : est fixée à 147.520.000D concernant l'article premier et pour le deuxième est 28.600.0000 sans compter les frais de poursuite seront fixés ultérieurement.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le 12/6/2024 à 9 H devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Monastir.

La visite : Samedi et dimanche de chaque semaine.

NB : Ne peuvent participer à l'enchère que les personnes ayant consignées au moins le 1/3 du prix.

2024S00586VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant à rue Pierre de COUBERTIN TUNIS, Identifiant Unique n°000110F en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Monsieur, Abdelaziz Ben Abdallah Slimene Titulaire de la CIN n°04172194 demeurant au n°39 rue Hannibal Khenis.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat, 11 rue Mikhaïl Naimy Hammam Sousse, Code T.V.A : 373 3435 /A/P/000.

Immeuble saisi :

798 parts indivises (798/1596) du titre foncier n°13208 Monastir, consistant en un terrain situé au périmètre urbain de la ville de Khenis délimité par le domaine public maritime destiné à l'animation et à recevoir de la construction légère uniquement.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de Première Instance de Monastir le 5/6/2024 à 9h.

Mise à prix :

Quatre vingt quinze mille sept cent soixante Dinars (95.760.000 D) après rabaissement de 40% avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

2024S00587VEPA1

Vente d'un fonds de commerce pour la deuxième date

Maître Abidi Salah

Huissier de Justice

Avenue Med Maarouf Sousse

98.503.691

Identifiant unique : 978983 G/A/P/000

Poursuivant :

Banque Nationale Agricole S.A en la personne de son Représentant légal,

identifiant Unique n°000123L ayant son siège à l'Avenue Mohamed V Tunis élisant domicile à son Agence Avenue Habib Bourguiba Sousse en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Société Touristique SAMARA, S.A identifiant unique n°004759L siège social à l'avenue Abdelhamid El Kadhi Sousse.

Titre exécutoire :

Grosse sur minute de l'arrêt d'appel n°76573 Cour d'Appel de Sousse le 27/02/2024.

Jugement de première instance TPI Sousse n°68502 du 30/01/2023 ordonnant l'exécution sur minute, confirmé en appel.

Fonds de commerce à vendre :

CAFE VERANDA

Situé au complexe Slim Center 1 Route touristique Boulevard 14 janvier Sousse avec tous ses éléments consistants :

- Droit au bail : le propriétaire du fonds est le propriétaire des murs et de l'espace attenant dans lesquelles est exploité le fonds objet de la vente.

- Les éléments incorporels : comprenant la clientèle l'achalandage la dénomination commerciale et le droit au bail.

- Les éléments corporels : tous les éléments qui équipent le fonds.

Mise à prix : (rabaisser le prix du dixième)

Un million deux cent quinze mille Dinars (1.215.000,000 D) détaillés comme suit :

- Les éléments corporels : 315.000,000 D.

- Les éléments incorporels :

Clientèle et nom commercial 450.000,000 D.

Achalandage 225.000,000 D.

Droit au bail 225.000,000 D.

Total 1.215.000,000 D

Date et lieu de l'adjudication :

Jeudi le 30/5/2024 à 11 heures au local où existe le fonds à vendre connu sous la dénomination CAFE VERANDA au complexe Slim Center 1 Route touristique Boulevard 14 Janvier Sousse.

Observation :

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées auprès de l'huissier le dixième de la mise à prix par chèque certifié ou garantie bancaire ou consignation au trésor public.

La vente ne se fera qu'à celui qui aurait réglé le prix de vente et les frais dans le mois qui suit l'enchère.

2024S00600VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction de la mise à prix de 40 %

Poursuivants : - Ezzedine Marzouk, titulaire de la CIN n°01060970, retraité, demeurant à rue l'orange G 22 Diar Yesmin Sokra Ariana.

- Adel Marzouk, titulaire de la CIN 01046144, Chef service dans une société, demeurant à la route Manzel Chaker cité Mourouj imm 1 n°8 Sfax.

- Nissaf Marzouk, titulaire de la CIN n°01253004, femme de foyer, demeurant à rue Monji Slim n° 22 Sakiet Eddeyer Sfax.

Parties saisies :

- Ridha Marzouk, titulaire de la CIN n°01060434, demeurant à Société Fast Ware Rue 8703 cité olympique, 1003, Tunis.

- Mounir Marzouk, titulaire de la CIN n°03043892, ingénieur mécanique, demeurant à 830 Hovers 13 rue le moulin Bruxelle.

- Ibtissem Marzouk, demeurant à route Tbolbi Km 4 rue Mostfa khraif Sfax.

Avocate poursuivante : Maître Imen Hammami Khlif, Avocate, Rue Ali Bach Hamba, imm. El Manar 1er étage, 3000, Sfax.

L'immeuble à vendre : La totalité de la propriété sise route Téniour km 2 rue Mohamed al-Habib n° 21 (ruelle el gaied auparavant) composée d'un terrain sur lequel est bâti une maison, dans son coin Sud ouest est un bâtiment subsidiaire et dans son angle nord-ouest est une annexe de bâtiment dont le détail est le suivant :

Un terrain a une superficie totale de 441 m² et est clôturé de tous côtés avec des murs, son entrée s'ouvre sur rue Mohamed al-Habib avec une porte en bois à deux vantaux et une porte s'ouvre à l'ouest sur une entrée impasse.

La maison a une superficie couverte de 145 m² et dispose d'une entrée principale avec un sol en carrelage, ses murs sont calcinés et peints avec de la peinture et son plafond est en béton armé de hauteur 3.45 mètres. Il comprend une véranda à l'est avec une chambre centrale avec une entrée d'escaliers et un phare de 5.30 mètres de haut au plafond avec 4 fenêtres, une chambre avec une fenêtre au sud-est et 2 fenêtres à l'est, une chambre avec deux fenêtres l'une au sud-est et l'autre à l'ouest, une chambre avec une fenêtre au nord et une armoire au mur, une chambre avec une fenêtre à l'est et une entrée sur un cellier sous les escaliers. Un cellier avec une fenêtre à l'ouest et une armoire au mur, un couloir, une toilette, une salle de bain à 1.50 m de hauteur et une cuisine avec des armoires basses sans portiers et une armoire au mur et un puit et une fenêtre à l'ouest, tout sont recouverts de porcelaine à 1.50 m de hauteur pour les deux premiers et de à 1 m de hauteur pour la troisième.

Le bâtiment subsidiaire a une superficie couverte de 24 m² situé dans le coin sud-ouest, son entrée de l'ouest son sol en ciment et son plafond est en béton armé de hauteur 3.30 mètres composé de deux salle et un puit.

Une annexe de bâtiment a une superficie couverte de 34 m² située dans l'angle nord-ouest, son entrée de l'est avec une porte s'ouvre sur la cuisine, son sol en ciment et son plafond est en béton armé de hauteur 2.90 mètres composé d'une chambre avec une fenêtre et un hall et une toilette.

La propriété est bordée par les héritiers de Taher boudabous et d'une entrée secondaire du sud-ouest, de la rue Mohamed al-Habib et une entrée de l'est, par une entrée impasse et abd el Majid werda de l'ouest et une entrée au nord.

Mise à prix : Après réduction de la mise à prix de 40 % : cent neuf mille deux cent dinars (109.200,000 DT) outre les frais.

La date de la vente : la vente aura lieu le lundi 10/6/2024 à partir de 9 heures du matin à la salle des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax Rue Abou El Kacem Chebbi Sfax.

La visite : l'immeuble saisi peut être visité tous les jours de la semaine pendant le temps de travail. Pour plus de renseignements contacter le greffe du tribunal de première instance de Sfax ou le cahier des charges a été déposé et au cabinet de maître Imen Hammami Khlif, Avocate, Rue Ali Bach Hamba, imm. El Manar 1er étage, 3000, Sfax.

2024X00549VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : la société tunisienne de banque, «STB», I.U RNE 1237A, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis, rue Hédi Nouira.

La partie saisie : société promotion hôtelière et touristique «promotel» SA, MF 00001859B dont le siège social est au 45 avenue Habib Bourguiba Tunis.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé «alkasba » objet du TF n°19965 Kairouan d'une contenance de 8645 m² situé à l'avenue Ibn Aljazar Kairouan.

L'immeuble consistant en un hôtel de 5 étoiles dénommé «alkasba» situé à la ville ancienne de Kairouan, il se compose d'un sous sol, d'un rez-de-chaussée surmonté de 3 étages successives, de pourtour clôturé de tous les cotés par une clôture traditionnelle construite de brique antique connues sous le nom de brique alglalette.

L'immeuble est délimité du sud coté par la rue de Sidi Abdelkader menant à la mosquée Okba Ibn Nafea, de l'est un espace d'un coté, par la propriété des héritiers de Salah Skik, du 2ème coté par la propriété «ghozia» en 3ème coté et dans le reste par la rue ELabadila essabaa du coté nord par la place de la municipalité exploité comme parking réservé à l'hôtel succédé par une rue d'un coté et de la rue d'ELabadila essabaa de l'autre coté, du coté ouest par la rue Ibn Jazar menant à la porte de Tunis.

Le sous sol : d'une superficie de 200m² il se présente comme un couloir sous forme de cave réservée aux services, il s'étend de la cuisine à la cantine donnant d'une part sur le hall principal de l'hôtel et la salle de réunion de l'autre et il est surplombé par des chambres d'équipements et des chambres de stockage.

Le rez-de-chaussée : est composé d'une entrée principale et de 4 ouvertures la 1ère mène à la salle de réunion «alkhaima» la 2ème est réservée aux ouvriers ; la 3ème mène au café maure et la 4ème donne sur la rue «ibn aljazar».

La première entrée principale de l'hôtel mène dans la direction de l'ouest à un 1er jardin qui donne vers l'ouest à la salle de réunion et vers l'est à un 2ème jardin portant vers l'est à l'administration.

La 1ère entrée principale de l'hôtel coule dans la direction du nord à une 2ème entrée d'où on pénètre une 3ème entrée qui mène vers le sud à un hall principal de style à la fois moderne et antique.

Son coté nord est surplombé par une salle d'attente réservée à la réception des clients, une surface réservée à la réception surplombant cette salle.

Du hall principal on se dirige vers l'est à l'administration de l'hôtel qui se compose d'un rez-de-chaussée et un étage supérieur.

Le rez-de-chaussée de l'administration est composé d'un hall avancé de son coté est par deux cabines téléphoniques, de ce hall on entre vers le nord dans un premier couloir qui mène dans la direction de l'ouest à un accueil et vers l'est à une salle de services d'une ouverture ouest dénommé office informatique, à un 1er bureau d'ouverture ouest qui conduit dans la direction de l'est à un jardin arrière et une chambre d'ouverture est réservé aux équipements électrique et à une autre chambre d'ouverture ouest destinée à la sauvegarde et dépôt des valises et qui mène vers l'ouest à un deuxième jardin.

Ce 1er couloir s'incline vers l'est où il est avancé par deux toilettes.

Un deuxième bureau d'ouverture ouest et un escalier menant à l'étage supérieur.

L'étage supérieur de l'administration comprend un hall sur lequel surplombent cinq bureaux, escalier d'ouverture sud, ascenseur, un placard réservé aux équipements d'extinction d'incendies, deux toilettes et un salon principal contenant dans son coté ouest un bar d'où on arrive dont la direction de l'ouest à un espace réservé à la préparation du café qui mène vers l'ouest à un entrepôt des marchandises qui contient dans son coté sud un escalier menant à une cave et au restaurant. Du bar et dans la direction du sud on pénètre dans un espace principale et non couvert réservé à l'animation et cérémonies estivales, au milieu de l'espace principal se trouve une grande piscine jouxtée par une fontaine et une petite piscine dans son coté du sud de l'espace principale dans la direction de l'est on pénètre dans un restaurant principal sur lequel surplombe du coté nord 2 salles.

Une première salle luxueuses d'une ouverture sud consistant en un restaurant d'où on entre dans la

direction de l'ouest dans 2 petites salles d'ouverture est qui mène à un salon surplombe le hall principal et une deuxième d'ouverture est.

Le restaurant principal se distingue par sa vaste contenance, ses équipements moderne et luxueux et ses plafonds décoratifs.

Dans la partie sud de l'espace principal non couvert se située un restaurant classique d'ouverture est connue sous le nom «restaurant assoufra» composé de 3 salles la première mène dans la direction de l'ouest à la deuxième et la troisième qui sont les deux ouvertures est la troisième salle conduit vers l'ouest à un café maure d'ouverture nord, le dit café se compose d'un hall avancé par deux complexe sanitaire, en direction de l'ouest on pénètre le 2ème hall du café surplombe un escalier d'ouverture est menant au toit de restaurant et du café, 2ème hall on pénètre l'hôtel dans la direction sud à travers une porte d'ouverture sud et du coté ouest on entre dans un couloir est ouest avancé dans sa partie sud et nord par des corridors exploité représentant des salons traditionnels et des boutiques destinées à la vente des antiquités et des vêtements traditionnels un petit restaurant se situe au coin sud ouest du café.

Du couloir est ouest et dans la direction de l'ouest on arrive à un espace non couvert sur lequel surplombe un jardin latéral.

La grande terrasse de l'hôtel dans la direction est on pénètre une terrasse non couverte dont le coté nord et sud contient un jardin et dans son coté sud figure une porte réservée aux ouvriers surplombant directement la rue.

La terrasse est directement par une pièce destinée à la distribution du gaz naturel et par une sous terrasse d'ouverture ouverte pour la distribution d'eau à tous les services de l'hôtel.

Ce sous terrasse contenant un salon dans son coté nord est comblé par des jardins, une pièce pour la distribution de gaz et un escalier construit de fer forgé menant à 4 pièces réservés aux ouvriers permettant de pénétrer dans la direction nord dans un couloir couvert en planches carrés conduisant vers le sud à un jardin couvert par le plexiglas d'où on arrivent de coté sud à une pièce destiné aux équipements de chauffages et du coté de l'est à une jardin situé au coin sud est de l'hôtel.

Un salon d'ouverture sud multidisciplinaire dénommé «salon aglabitte» surplombe le jardin et qui est réservé aux réunions, aux fêtes et au conférence de la salle on pénètre vers l'est dans une terrasse non couverte, vers l'ouest dans un couloir non couvert avancé par une cuisine et un magasin de fourniture et vers le nord dans une deuxième salle destinée au réunion et au fête contient dans son coin nord est une réception et une terrasse propre à l'escalier conduisant au mezzanine conduisant à la deuxième salle.

La mezzanine est composée d'un couloir sur lequel donne une première salle d'ouverture sud dénommée «salle ragada» à une autre salle connue sous le nom de «la salle sabra» du couloir surplombant le jardin on pénètre dans un passage avancé d'une autre vestiaire, un vestiaire de femme conduisant vers le sud à des complexe sanitaire réservé aux femmes et aux hommes et d'autre part par une vestiaire propre aux hommes le passage précisé est comblé à la fois d'un entrepôt de légumes et de légumineuse et d'un restaurant destiné aux ouvriers menant vers l'ouest à un hangar des boissons surplombant la 2ème terrasse non couverte de ce hangar et dans la direction nord on entrent dans un autre dépôt d'ouverture est réservé au produits de nettoyage le dit passage s'étend vers l'est où il est comblé par une petite chambre pour le stockage du sel et vers le nord au couloir non couvert susmentionnée le quel est avancé par un dépôt de fourniture d'ouverture est qui contient dans son coin sud est un bureau d'ouverture nord propre à l'économe et dans son coin sud se trouvent les chambres froides, de la terrasse de dépôt où se dirige dans la direction de l'ouest à travers un escalier conduisant à un entrepôt d'ouverture nord surmontant la chambre froide destinée au sauvegarde de produits alimentaire et de boisson d'ouverture est réservé aux stockage des viandes, des poissons et des volailles surplombant aussi le couloir non couvert mentionné contenant chacun une fenêtre sur la cuisine principale qui compte un bureau propre au chef de cuisine salle de cuisine principale qui compte une pièce pour la conservation de fruits et de légumes ; deux pièces destinées à la préparation des commandes des résidents, un espace pour conserver la vaisselle et un autre pour son lavages d'où un vers l'ouest dans la salle de préparation de conférence du cuisine précité on pénètre dans la direction de l'ouest dans le restaurant principal une salle de confiserie vers le nord on pénètre dans une terrasse avancé par un ascenseur et un escalier, le couloir non couvert est comblé aussi par une chambre de pointage d'ouverture est et une chambre à linge d'ouverture est contenant une 1ère pièce réservé au nettoyage d'où on pénètre dans une 2ème pièce propre au repassage et on entre vers le sud dans une 3ème réservée au préservation de vêtements et des draps d'où on pénètre le couloir non couvert qui est avancé aussi par un bureau d'ouverture sud propre au chef d'entretien, un atelier d'ouverture sud conduisant à un jardin d'arrière comblé dans son coté par une pièce réservée aux équipements d'électricité, une pièce d'ouverture ouest réservée aux déchets et une terrasse non couverte conduisant vers l'est à la tente susmentionnées.

La traversée du hall principal vers l'ouest d'arrivé d'arrière un couloir comblé par une 1ère salle de réunion d'ouverture sud dont le coin sud-est et le coin sud ouest contiennent un escalier conduisant à un sous sol exploité comme entrepôt d'où on entre dans le tunnel précité.

Le sous sol est surmonté par une mezzanine réservée aux équipements de réfrigération, du couloir précité on pénètre dans une salle de bain traditionnelle d'ouverture sud menant dans la direction du nord à un jardin derrière contenant dans son coin est une pièce d'ouverture ouest destiné aux équipements de chauffages de la salle de bain du couloir mentionné vers l'ouest on entre dans un couloir conduisant à une terrasse couverte de tronc de palmiers où se trouve dans son coin ouest une fonte surplombant la rue délimitant l'hôtel de l'ouest, un jardin avancé des balcons de quelques chambres donne sur la terrasse précitée et une deuxième salle de réunion donne aussi sur le premier couloir.

Le rez-de-chaussée compte 13 pièces, numérotées de 101 à 104, le couloir tourne dans la direction de sud pour être subdivisé des autres couloirs comblés des chambres à coucher composé chacune d'une chambre à coucher, un balcon et une salle de bain avancé par une toilette.

Les couloires internes sont séparés par un jardin d'hiver l'un des couloirs, est comblé par une salle de service d'ouverture nord propre à la préservation de fournitures des bureaux, des offices ; des escaliers menant aux étages suivant, et les armoires électriques réservés aux équipements d'extinction d'incendie.

Le rez-de-chaussée est construit sur un terrain de superficie de 8645m² dont 4700m² couverte et 3945 m² non couverte.

1er étage on y arrive à travers cinq escaliers et l'ascenseur surplombant le hall principal au rez-de-chaussée, il contient des halls, de couloir et 16 chambres numérotées de 201 à 217 dont une établie pour 4 personnes, le 1er étage d'une superficie de 1150m² compte une terrasse entourée de vitres avançant le jardin du rez-de-chaussée.

Le 2ème étage ; on y entre par le même ascenseur et le mêmes escaliers motionnées au 1er étage, il est composé d'un hall principal avancé de deux chambres d'un ascenseur et d'un escalier de ce hall on pénètre vers l'est et l'ouest dans des couloirs comblés des chambres 40 chambres numérotés de 301 à 341 les touts surplombent les couloirs précités l'une de ces chambres est dénommée «suite alfatimiine» les autres sont des chambres ordinaires comme les chambres situées au rez-de-chaussée et au premier étage.

Le 3ème étage on y arrive par le même ascenseur et par les mêmes escaliers susmentionnées de contenance de 1800m² il contient un hall principal abritant dans son coin est un donne décoré, deux chambres, un escalier et un ascenseur surplombent ce hall d'où on pénètre dans la direction de l'est et de l'ouest dans des couloirs avancés par le reste de chambres cet étage est composé de 28 chambres numérotées de 401 à 428 dont les chambres 423 et 421 sont jouxtés et formant la "suite alagaliba" le 3ème étage compte aussi dans son coté sud ouest un jardin.

Mise à prix : (19.097.000.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : lundi le 3/6/2024 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Kairouan.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Kairouan où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2024X00556VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : la société tunisienne de banque, «STB», I.U RNE 1237A, S.A. R.C : B187 88 1996, sise à Tunis, rue Hédi Nouira.

La partie saisie : société construction bâtiment du sud «C.B.S» SARL, IU RNE 718828A dont le siège social est à l'avenue Nouira immeuble bellaaj Sfax eljadida Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé «bechir» objet du TF n°123745 Sfax d'une contenance de 1376m² à la route de teniour km8 rue de Rome à gauche de la direction de chihia vers boujarbou Sfax (actuellement rue Carthage) consistant en une terre rectangulaire clôturé de 4 cotés ; on y entre à travers une porte bivolet d'une ouverture sud, d'une superficie de 1376m². Cet immeuble est délimité du coté sud par une entrée et un voisin (avenue Carthage) du coté est par des voisins, du coté ouest et nord par des voisins.

L'immeuble dispose d'un bon emplacement ou se trouvent des villas de luxe fait partie d'une zone dotée des tous les services nécessaire couverte du plan d'aménagement urbain de la commune chihia zone 15 propice à la construction de villa indépendante et séparée.

Mise à prix : (408.000.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : lundi le 10/6/2024 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de sfax.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem

Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Kairouan où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2024X00557VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Abraham ben Youssef Hay Ben Ibrahem Noomen commerçant, CIN 08641219 demeurant à Sweni Djerba Médenine

Le fol enchérisseur : Atef Maimonna, demeurant à rue bitagor Riad Andalose 2058 Ariana.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi : L'immeuble dénommé «Ahmed» objet du TF n°9130 Médenine consistant en la parcelle n°280 cadastre Midoun XI sis à la région de Midoun délégation Djerba Midoun et précisément à la zone touristique Midoun et à proximité de quelques maisons, l'électricité, l'eau potable, réseau téléphonique et au bord d'une route d'une contenance de 888 m² divisée en 3 parcelles n°2, 3 et 5.

La parcelle n°2 consistant en un terrain contenant des oliviers d'une contenance de 446 m² délimité du coté sud est par une limite ensuite la parcelle n°3, du coté sud ouest par une clôture de la parcelle n°282, du coté nord est par une limite puis un terrain qui appartient à la municipalité de Midoun et du coté nord ouest par une limite ensuite un terrain qui appartient à Ali ben Hriz et Nizar Abdeljawed.

La parcelle n°3 consistant en un terrain nu d'une contenance de 437m² délimité du coté sud est par une limite ensuite un terrain qui appartient au tiers, du coté sud ouest par une clôture puis un terrain qui appartient au tiers, du coté nord est par une limite puis un terrain qui appartient à la municipalité de Midoun et du coté nord ouest par une limite puis la parcelle n°2.

La parcelle n°5 consistant en un terrain nu d'une contenance de 5m² délimité du coté est par une limite ensuite un terrain qui appartient à la municipalité de Midoun, du coté sud ouest par une clôture de la parcelle n°282, du coté nord ouest par une limité puis une entrée privée.

Mise à prix : (53.280.000 dt)

Le montant de l'adjudication prononcé au profit du fol enchérisseur : (135.000, 000)

La date et lieu de la vente : le 10/6/2024 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Médenine.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Médenine où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2024X00558VEPA1

Vente Immobilière

Etude Maître Nassima Kallel AVOCAT

Rue Abou Kacem Echebbi Sfax 3000

Poursuivant : BH BANK (Banque de l'Habitat) Société Anonyme, inscrite au Registre National des Entreprises sous le n°0024588W, demeurant à l'avenue commandant Bjeoui Sfax.

Partie saisie : Wajdi Aloui AUTO NEMEBER ON titulaire de la Carte d'identité nationale n°05339292 inscrit au registre de commerce n°A0866142010 M.F 0842363J, demeurant à route Gabès km 0.5 rue Kessantina n°57 immeuble Guerati Sfax 3000.

Avocat poursuivant : Maître Nassima Kallel, Avocat Rue Abou Kacem Echebbi immeuble Carthago B. A12 Sfax 3000. M.F 000 P A 630188 K

Immeuble saisi : La totalité du titre foncier n°132727 Sfax dénommé "Ghada 44" situé à route l'Afrane km 3 Sfax objet de l'appartement au 4ème étage de l'immeuble Ghada avec les espaces communes et le droit d'usage du parking n°36 situé au sous sol. L'appartement contenant un salon, 2 chambres, un couloir, une salle de bain et une cuisine moderne, dont la superficie est 93 m², les équipements sont modernes, l'immeuble est équipé de deux ascenseurs, un réservoir d'eau et des moteurs de tension de l'eau.

Charges :

- Hypothèque au profit de la Banque de l'Habitat de 71.000.000 Dinars inscrite le 22/02/2019 sous le n°1950.

- Opposition conservatoire de la Banque de l'Habitat de 77.589,867 Dinars inscrite le 21/8/2023 sous le n°2510.

- L'appartement est loué au profit de Bilel Cherif Lajmi pour une année renouvelable de 01/6/2023 au 31/5/2024 dont le loyer mensuel est 700 Dinars.

Mise à prix : Cent quatre vingt quinze mille Dinars (195.000d, 000) Frais en sus.

Date et lieu de la vente : Lundi dix juin deux mille vingt quatre (10/6/2024) à neuf heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax rue Abou Kacem Echebbi Sfax.

La visite des lieux : est possible aux heures de travail Administratif.

2024X00562VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Après rabais (40%)

Cabinet Maître Amina Dhokkar

Avocat à la cour de cassation

04 Rue de Mali Tunis

Tél : Fax 71 282 029

Poursuivant : Mr Aymen Farhani, étudiant demeurant à cité el intilaka, Borj el Amri.

Partie saisie : Jilani Ben Hassouna Gharbi, (en tant que tuteur de son fils mineur Mohamed AMIN) demeurant à rue EL bohra, cité el Fehri el aguba Manouba.

Avocat poursuivant : Maître Amina Dhokkar avocat à la cour de cassation, 4 bis rue de Mali Tunis. M.F/784829/X/A/P/000.

Immeuble saisi : Il s'agit de toute la part indivise égale à 75/34300 parts, revenant à la partie saisie de terrain dénommé Bir Ali, objet du titre foncier 11568 Manouba, sis à rue EL bohra, cité el Fehri, el aguba Manouba. Le terrain est clôturé et totalement bâti, sur le quel, une villa de deux étages a été édifiée. Le 1er d'une superficie de 75m², appartenant à son frère ABED EL KADER. Le 2ème étage est de superficie de 75m², revenant à la partie saisie se compose d'un hall bâti mène à deux chambres à coucher avec une salle d'eau et une cuisine, avec véranda non bâti d'une superficie de 25 m². Avec un escalier non bâti. Cet étage est habité par la partie saisie.

Mise à prix : Après réduction de 40%, la mise à prix du bien immobilier tel que décrits ci-dessus est fixée à quarante-cinq mille dinars (45.000d) majorée des honoraires et des frais légaux fixés par la chambre des criées du tribunal de 1ère instance de la Manouba lors de l'audience du 24/4/2024 à trois mille trois cent cinquante et un dinars et 124 millimes (3.351D124), outre les frais complémentaires qui seront fixés le jour de l'audience du 5/6/2024.

Date et lieu de la vente : Mercredi le 5 Juin 2024 (5/6/2024) à partir de neuf heures dans le cadre de l'affaire n°800 devant la chambre des criées du tribunal de première instance de La Manouba rue de Mateur.

Visite de l'immeuble : tous les jours de la semaine, le matin.

Consultation du cahier des charges : Au greffe du Tribunal indiqué, ou au cabinet de Maître Dhokkar Amina, L'Avocate poursuivante.

La participation à l'adjudication doit être par l'intermédiaire d'un avocat et après consignation du tiers de la mise à prix, ou par la présentation d'un chèque certifié du même montant. Les étrangers doivent obtenir au préalable l'autorisation du gouverneur.

2024401116VEPA1

Vente conformément à l'article 418 CPCC

Me Jerbi Noureddine

Avocat près la cour de cassation

23 rue Cyrus le Grand 1002 Tunis

MF : 0186316V

E-mail : av-jerbi.noureddine@gnet.tn

Fax : 71834093

Tél : 71.835.535

1- Poursuivant : QUATAR NATIONAL BANK - TUNISIA, SA inscrite au RNE sous le n°0014247W, demeurant à la rue de la ville des Sciences 1080 Tunis, élisant domicile chez son avocat Me Jerbi Noureddine, 23 rue Cyrus le Grand 1002 Tunis.

2- Avocat poursuivant : Maître Noureddine JERBI, Avocat près la cour de cassation demeurant au 23 rue Cyrus le Grand 1002 Tunis.

3 - Partie saisie : Selim Ben Mohamed Ben Ahmed BOUSSARSAR, gérant de société, titulaire de la CIN N° 04750624, demeurant à la rue 8610 n°18 Zone Industrielle La Charguia 1 Tunis, élisant domicile à la rue de l'Energie Eolienne, Zone Industrielle La Charguia 1 Tunis.

4- Immeuble saisi : La totalité de l'immeuble à usage d'habitation dénommé «Amphithéâtre Carthage 13» objet du titre foncier n°158871 Tunis sis à Ain Zaghouan, Municipalité du Kram Gouvernorat de Tunis et plus précisément à la Résidence de l'Amphithéâtre n°15 Carthage, d'une superficie de 158 m² soit 158 parts et consistant en un duplex composé d'un patio et un jardin à la façade menant à l'entrée du RDC composé de 2 salons dont un comprend une porte fenêtre qui donne sur la piscine, comme il est composé d'une salle d'eau, une cuisine équipée qui donne sur un séchoir couvert en léger et comprenant un cellier et des escaliers marbrés qui mènent à l'étage, le tout d'une superficie de 77 m² Quant à l'étage, il comprend 2 chambres avec dressings et salles d'eau et salle de bain, un compartiment parental composé d'une chambre avec dressing, salle d'eau et douche. Le tout d'une superficie de 81m². L'état du bâtiment est luxueux, les dalles sont en marbre, les toits en béton, les portes en bois et les fenêtres en aluminium. (Date 7/12/2011 - Vol 01/11 N°9835/1)

5- Mise à prix : Huit cent quatre vingt dix huit mille trois cent soixante deux dinars 246 millimes (898.362,246 DT) selon estimation de M. Ahmed Lamine Chebbi expert désigné par ordonnance n° 14066 rendue par M. le 1er Vice Président du TPI de Tunis le 31/01/2023.

6- Date d'audience : Mardi onze juin deux mille vingt quatre (11/6/2024) à neuf heures du matin et heures suivantes par devant la chambre des ventes immobilières du Tribunal de Première Instance de Tunis.

7- Visite des lieux : la visite des lieux ainsi que la consultation du cahier de charges déposé au cabinet de l'avocat ou au greffe du tribunal peut se faire tous les jours aux heures de travail. Tout enchérisseur intéressé doit consigner le tiers de la mise à prix ou présenter à l'audience un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable. S'il est étranger, il doit obtenir l'autorisation administrative nécessaire.

2024401129VEPA1

Avis aux créanciers

Offre de cession au plus offrant d'un terrain sis à Charguia 1 Tunis

En vertu de la décision du faillite n°787 du tribunal de 1ère instance

Tunis 1 en date du 25/11/2016 et la décision datée le 02/5/2024, le syndic de faillite de la société SOTUDEF met en vente au plus offrant sous plis secret pour un local propriété de ladite société sis à 28 bis rue 8601 Charguia 1 Tunis, objet du titre foncier 165220 Tunis d'une superficie de 24634 m², composé d'une administration et 2 ateliers en charpente et terrain nu. Les acquéreurs éventuels peuvent retirer le cahier des Charges du Bureau du syndic de faillite contre 100 dt en espèces et d'approuver nécessairement les clauses du cahier des Charges et d'adresser leur offre sous pli fermé par rapide poste sans aucune indication sur l'identité du soumissionnaire et comportant nécessairement la mention «A ne pas ouvrir offre SOTUDEF». Et ce au Bureau de Mr Mohamad Meherzi sise au centre Challakh Bloc A. 2ème étage, bureau 1, Mourouj 4 - Tél : 52.299.508/ 71.472.065 au plus tard le 27/05/2024 inclus. L'acquéreur éventuel supporte tous les frais et droits, et les offres reçues après ce délai et/ou non conformes aux dispositions du cahier des charges ne seront pas acceptées (IU : 0003084/K).

2024R01060VEPA2

Faillite

Société de Confection Jendoubienne SARL

Siège social : 13 Rue Sakiet Sidi Youssef Jendouba

Identifiant Unique N : 0003401C

Conformément au jugement de faillite dans l'affaire n°44 datant du 01/4/2024 du Tribunal de 1ère instance de Jendouba, la société de Confection Jendoubienne est déclarée en faillite, le juge Mr Oussama Chihi est désigné juge commissaire de la faillite, et Mr Atef Ben Ali est désigné syndic de faillite, sis au Bureau n° C-0-2 Résidence Jihen El Mourouj 5 Ben Arous.

2024R01076VEPA2

Avis aux créanciers

Société el waha métal

Identifiant unique : 1060106

Le syndic de faillite de la société EL WAHA METAL, Maître ESSID Lassaad, annonce que le tableau des créanciers a été déposé au greffe du tribunal de première instance de Gabès et que les créanciers peuvent exprimer leurs oppositions dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de la publication de cette annonce, et ce en vertu de l'article 534 du code de commerce.

2024R01090VEPA2

Liquidation de la Société Entrepôt Frigorifique LAYOUN

S.A.R.L. au capital de 150.000 DT

Siège social : Rte Nationale 3, Km 202, Hajeb Layoun, 3160 Kairouan

Identifiant unique : 1376423M

Suivant décision émanant de son Excellence Madame Hela LANDOLSI, Juge contrôleur des Liquidateurs et mandateurs de justice au tribunal de Première Instance de Kairouan, il a été décidé de nommer l'administrateur Judiciaire Ridha BELAID pour administrer et Liquider de la Société Entrepôt Frigorifique "LAYOU" SARL au capital de 150.000 DT, identifiant unique 1376423M, en remplacement du Maître Soumaya ZRAFI.

Par ailleurs, les créanciers ceux qui ont des revendications à faire valoir ainsi que les débiteurs doivent déclarer leurs revendications ainsi que leurs dettes avec moyens de preuves à l'appui au plus tard 30 jours à partir de la date de parution de cette annonce (ce délai sera de 60 jours pour les non-résidents en Tunisie) et ce soit directement soit par correspondance recommandée avec accusé de réception au liquidateur Ridha BELAID sise à l'Avenue 1er Juin 4060 Kalaa Kebira. Tél : 98409208.

2024S00578VEPA2

Décision de nomination d'un mandateur judiciaire

"SOCIETE SOMOCER"

Manzel Hayet Zaremdine Monastir

UI : 0039247D

Conformément à la décision rendue par le Président du tribunal de 1ère instance de Monastir le 3/5/2024 il a été décidé de nommer le mandateur judiciaire Monsieur Sodok Laarif dont le siège à l'Avenue Sadok Msadek Immeuble Elhafyene Bureau n°102 Sahloul Sousse 4054 pour la société «SOMOCER» immatriculée au registre national des entreprises sous le n°0039247D pour assurer temporairement le gestion de la société jusqu'à la fin de sa mission et la nomination de Monsieur Aymen Laajimi en tant que juge commissaire.

2024S00582VEPA2

Appel d'offres pour la cession d'une Société.

"SOCIETE AGENCE COMMERCIALE DE DISTRIBUTION EN QUINCAILLERIE «ACEDIS»"

Siège social : Rue des Martyrs Sousse

I.U : 1173194S

En vertu d'une décision rendue en date du 29/4/2024 par le tribunal de première instance de Sousse, Mr. Laarif Sadok, ayant le siège au cabinet n°102 immeuble EL hifienne avenue Sadok Msadek Sahloul -4054 Sousse, en sa qualité d'administrateur judiciaire, annonce la prolongation des délais de réception des offres de cession à des tiers de tous les actifs de la Société AGENCE COMMERCIALE DE DISTRIBUTION EN QUINCAILLERIE «ACEDIS» par voie d'appel d'offres suivant un cahier des charges.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offres pourra visiter la société après avoir retiré le cahier des charges contre paiement de 400 dinars.

Le dernier délai pour l'envoie des offres est fixé à 31 Mai 2024. Pour plus de renseignements, veuillez appeler le 98.685.297.

2024S00583VEPA2

Avis aux créanciers

Jugement rendu en matière de Règlement Judiciaire

Poursuite de l'activité de la Société

SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES TEXTILES "SOTUINTEX"

Siège social : Rue Larbi Kabadi - El Omrane

I.U : 0001534 G

Par jugement rendu le 12/3/2024 dans l'affaire n°956, le Tribunal de 1ère Instance de Tunis a décidé ce qui suit :

1/ Déclarer la société Tunisienne des Industries Textiles "SOTUINTEX" en état de cessation de paiement à compter du 02/9/2022

2/ Adopter le plan de redressement envisageant la poursuite de l'activité :

I/ Augmentation du capital de l'entreprise.

II/ Cession de certains biens non nécessaires à la poursuite de l'activité et répartir le produit de cession entre ses créanciers.

III/ Rééchelonnement des dettes

3/ Désigner en qualité de commissaire à l'exécution Mr Adel Ghliss chargé de : suivi de l'exécution du plan de redressement sous le contrôle du juge commissaire Madame Nesrine Ben Hfaidh communiquer au tribunal des rapports sur le déroulement des étapes de l'exécution du plan.

4/ Autoriser l'insertion dudit jugement au Registre National des Entreprises et au JORT, aux frais du débiteur, et informer la commission de suivi des entreprises économiques.

5/ Ordonner l'exécution provisoire

2024401114VEPA2

Jugement de règlement Judiciaire

Société LACERAMIC SA

Identifiant Unique : 381386B

Siège social : Route de Naassen-Km3.5 Chebedda, 2082 Fouchana - Ben Arous

Le tribunal de première instance de Tunis (Chambre Commerciale) statuant en chambre de conseil en matière de règlement judiciaire a prononcé dans l'affaire n°990 un jugement en date du 5/3/2024, décidant le rejet de la procédure de règlement judiciaire ouverte au profit de la société Laceramic et ce pour incompétence territoriale et a ordonné l'inscription du présent jugement au RNE de la société et sa transmission à la commission de suivie des entreprises économiques.

2024401124VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Tunisienne de Presse d'Impression d'Edition de Diffusion et de Publicité

«Dar Assabah»

RC : B164771997

S.A au capital de 1 008.880,000 dinars

Siège social : Boulevard Med Bouazizi - El Menzah - Tunis

CNSS : N°036730/64

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Presse d'Impression d'Edition de Diffusion et de Publicité «Dar Assabah» sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mercredi 5 juin 2024 à 9h au siège de la Société Boulevard Med Bouazizi à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice 2023,

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023,

- Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023,

- Approbation des conventions règlementées,

- Quitus aux Administrateurs,

- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

- Fixation du montant des jetons de présence,

- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes pour les exercices 2024, 2025 et 2026,

- Acceptation de la démission d'un administrateur,

- Ratification de la nomination à titre provisoire d'un administrateur,

- Nomination d'un administrateur,

- Approbation de la cession d'une action et agrément d'un nouvel actionnaire,

- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

Tous les documents nécessaires sont à la disposition des actionnaires dans les délais légaux.

2024T00431SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Tunisienne de Presse d'Impression d'Edition de Diffusion et de Publicité

"Dar Assabah"

RC : B164771997

S.A au capital de 1 008.880,000 dinars

Siège social : Boulevard Med Bouazizi - El Menzah - Tunis

CNSS : N°036730/64

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Presse d'Impression d'Edition de Diffusion et de Publicité «Dar Assabah» sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale extraordinaire qui se tiendra le mercredi 5 juin 2024 à 11h au siège de la Société Boulevard Med Bouazizi à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- La continuité de l'activité de la Société ;

- Pouvoir en vue de l'accomplissement des formalités.

Tous les documents nécessaires sont à la disposition des actionnaires dans les délais légaux.

2024T00432SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE LES IMPRIMERIES REUNIES

Société anonyme

Au capital de 906.000DT 000

Siège social : 10 Rue Abderrahmene Azzam Tunis 1002

Matricule fiscal : 0006335Y

Le conseil d'administration de la société Les Imprimeries Réunies

informe tous les actions que l'assemblée générale ordinaire de la société se tiendra le mardi 28 mai 2024 à 10 Heures au 12 rue Général Hassine Mutuelle - Ville Tunis 1082, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification du retard apporté à la tenue de l'assemblée générale des exercices 2012-2013-2014

2- Lecture du rapport du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur les exercices 2012 - 2013-2014

3- Approbation du rapport du conseil d'administration

4- Approbation des états financiers des exercices 2012 - 2013 -2014

5- Affectation du résultat pour les exercices 2012-2013-2014

6- Quitus aux administrateurs pour la gestion desdits exercices

7- Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration

8- Désignation s'il y a lieu d'un commissaire aux comptes pour les années 2015-2016-2017

9- Désignation d'un mandataire pour l'accomplissement des formalités légales

10- Question diverses.

Le conseil met à la disposition des actionnaires, dans le délai légal, le projet de texte de résolutions proposées pour ladite assemblée, le rapport de gestion, les états financiers sur les années 2012 - 2013 -2014, et la liste des actionnaires, au 12 rue Général Hassine Mutuelleville Tunis 1082.

2024T00433SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE LES IMPRIMERIES REUNIES

Société anonyme

Au capital de 906.000DT 000

Siège social : 10 Rue Abderrahmene Azzam Tunis 1002

Matricule fiscal : 0006335Y

Le conseil d'administration de la société Les Imprimeries Réunies informe tous les actionnaires que l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société se tiendra le mardi 28 mai 2024 à 12 Heures au 12 rue Général Hassine Mutuelle-Ville Tunis 1082, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Décision à prendre conformément à l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales.

2- Nomination d'un liquidateur, s'il y a lieu.

3- Désignation d'un mandataire pour l'accomplissement des formalités légales.

2024T00434SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

TUNISIE PARTICIPATIONS S.A

Siège social : Immeuble Intégra Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène

Tél : 71 189 800

Fax : 71 189 850

IU : 0587523F

Messieurs les actionnaires de TUNISIE PARTICIPATIONS sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire de notre société qui se tiendra le Mercredi 26 Juin 2024 à 9h, au siège de la société sis à l'immeuble Intégra Centre Urbain Nord 1082 - Tunis Mahrajène, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et Approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice 2023 ;

- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2023 ;

- Approbation des états financiers de l'exercice 2023 ;

- Approbation des conventions et opérations régies par l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales ;

- Quitus aux administrateurs ;

- Affectation des résultats ; et

- Délégation de pouvoirs.

2024R01061SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

TUNISIE PARTICIPATIONS S.A

Siège social : Immeuble Intégra Centre Urbain Nord

1082 Tunis Mahrajène

Tél : 71 189 800

Fax : 71 189 850

IU : 0587523F

Messieurs les actionnaires de TUNISIE PARTICIPATIONS sont invités à l'Assemblée Générale Extraordinaire de notre société qui se tiendra le Mercredi 26 Juin 2024 à 9h30, au siège de la société sis à l'immeuble Intégra Centre Urbain Nord 1082 - Tunis Mahrajène, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital ;

- Modification de l'article 6 des statuts ;

- Délégation de pouvoirs.

2024R01062SANB3

Avis aux actionnaires

TUNINVEST SICAR

SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL RISQUE

Régie par la loi n° 88-92 du 2 Août 1988,

Telle que modifié et complétée par les textes adéquats

Siège social : Immeuble Intégra Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

Tél. : 71 189 800

Fax : 71 189 850

IU : 0492711K

Messieurs les actionnaires de TUNINVEST SICAR sont invités à

l'Assemblée Générale Ordinaire de notre société qui se tiendra le mercredi 26 juin 2024 à 10H, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises «I.A.C.E.», Boulevard Principal du Lac Turkana, Les Berges du Lac - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice 2023 ;

2- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2023 ;

3- Approbation des états financiers de l'exercice 2023 ;

4- Approbation des conventions et opérations régies par l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales ;

5- Quitus aux administrateurs;

6- Affectation des résultats ;

7- Jetons de présence;

8- Renouvellement du mandat des Administrateurs indépendants ;

9- Ratification de la nomination de l'administrateur représentant des actionnaires minoritaires ; et

10- Délégation de pouvoirs.

2024R01063SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société de Matériel de Climatisation SMC

Société anonyme

Capital social : 1000000 Dinars

Identifiant unique : 0030462V

Siège social : 71, rue de l'énergie Z.I Charguia 1, 2035 Tunis Carthage

Messieurs les actionnaires de la société de Matériel de Climatisation SMC S.A sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le mardi 4 juin 2024 à 11 heures, au boulevard Mohamed Bouazizi, immeuble Maghrebia, 1080, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil relatif à l'exercice 2023

2. Lecture et approbation des rapports du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2023

3. Approbation des états financiers arrêtés au 3 décembre 2023

4. Quitus aux administrateurs

5. Affectation du résultat de l'exercice 2023.

2024R01107SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE FRANCO TUNISIENNE D'ENERGIES NOUVELLES SOFTEN S.A

Au capital de 4 001 544 dinars

Siège social : Zone Industrielle, Rue des Sciences - 8030 Grombalia

Identifiant unique RNE : 0539181K

CNSS : 141552-29

Messieurs les actionnaires et les commissaires aux comptes de la société SOCIETE FRANCO TUNISIENNE D'ENERGIES NOUVELLES SOFTEN S.A., au capital de 4 001 544 Dinars dont le siège social est sis à la Zone Industrielle, Rue Des Sciences - 8030 Grombalia, titulaire de l'identifiant unique n° 0539181K, sont conviés à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 4 juin 2024 à 11h30 au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du mode et des délais de convocation;

- Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

- Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022;

- Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

- Affectation du résultat de l'exercice 2022;

- Approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

- Quitus aux administrateurs de la société pour leur gestion au titre de l'exercice 2022 ;

- Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration;

- Délégation de pouvoirs pour formalités.

Tout actionnaire, dont les actions ont été libérées des versements exigibles peut assister à l'assemblée générale extraordinaire sur justification de son identité ou se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial.

Les documents relatifs à cette assemblée seront mis à la disposition des actionnaires au siège social durant le délai légal et statutaire.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

Votre présence à cette réunion est vivement souhaitée.

2024R01109SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE FRANCO TUNISIENNE D'ENERGIES NOUVELLES SOFTEN S.A

Au capital de 4 001 544 dinars

Siège social : Zone Industrielle, Rue des Sciences - 8030 Grombalia

Identifiant unique RNE : 0539181K

CNSS : 141552-29

Messieurs les actionnaires et les commissaires aux comptes de la société SOCIETE FRANCO TUNISIENNE D'ENERGIES NOUVELLES SOFTEN S.A., au capital de 4 001 544 Dinars dont le siège social est sis à la Zone Industrielle, Rue Des Sciences - 8030 Grombalia, titulaire de l'identifiant unique n° 0539181 K, sont conviés à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 4 juin 2024 à 13h30 au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Entérinement des conditions de fonds et de forme relatives à la réunion;

- Mise en conformité de la société avec les dispositions de l'article 388 du Code des sociétés commerciales; et

- Pouvoirs en vue des formalités.

Tout actionnaire, dont les actions ont été libérées des versements exigibles peut assister à l'assemblée générale extraordinaire sur justification de son identité ou se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial.

Les documents relatifs à cette assemblée seront mis à la disposition des actionnaires au siège social durant le délai légal et statutaire.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

Votre présence à cette réunion est vivement souhaitée.

2024R01110SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE MEUNIERE TUNISIENNE «SMT»

Société anonyme

Au capital de 39 767 537,500 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Bir El-Kassaa, 2013 Ben Arous

Identifiant unique (RNE) : 0002540 J

Messieurs les actionnaires de la Société Meunière Tunisienne SA sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 10 Juin 2024 à 10 heures au siège social sis à la Zone Industrielle Bir El-Kassâa, Ben Arous, et ce à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du conseil d'administration et des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2023.

2- Approbation du rapport du conseil d'administration et des conventions règlementées.

3- Approbation des états financiers de l'exercice 2023.

4- Quitus aux administrateurs au titre de leur gestion durant l'exercice 2023.

5- Affectation du résultat de l'exercice 2023.

6- Renouvellement des mandats des administrateurs et/ou nomination de nouveaux membres au conseil d'administration.

7- Pouvoirs en vue des formalités légales.

Tous les documents relatifs à la dite assemblée générale sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social ci-haut mentionné.

2024R01111SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

TELNET INCORPORATED

Société anonyme - Totalement exportatrice

Capital social : 7000.000 TND

Siège social : Immeuble Ennour Centre Urbain Nord - 1082 -Tunis Mahrajene

Identifiant Unique : 0539731T

Les actionnaires de la société TELNET INCORPORATED, en abrégé : «TELNET Inc», sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu vendredi 31 mai 2024 à 14 heures à l'Immeuble «TELNET TECHNOCENTRE» sis à la rue du Lac Léman - Les Berges du Lac 1- Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice 2023 ;

2- Lecture des rapports Général et Spécial du Commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2023 ;

3- Examen et approbation des conventions et opérations rentrant dans le champ d'application de l'article 25 des statuts de la société, des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ;

4- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2023.

5- Quitus à donner aux Administrateurs ;

6- Affectation du résultat de l'exercice 2023 ;

7- Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2023 ;

8- Questions diverses ; et

9- Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents nécessaires à consulter sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société dans les délais légaux.

2024R01117SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

TELNET INCORPORATED

Société anonyme - Totalement exportatrice

Capital social : 7000.000 TND

Siège social : Immeuble Ennour Centre Urbain Nord - 1082 - Tunis Mahrajene

Identifiant Unique : 0539731T

Les actionnaires de la société TELNET INCORPORATED, en abrégé : «TELNET Inc», sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu vendredi 31 mai 2024 à 14 heures 45 min à l'Immeuble «TELNET TECHNOCENTRE» sis à la rue du Lac Léman - Les Berges du Lac 1- Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Mise à jour des statuts conformément à la réglementation en vigueur et notamment la loi 2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat d'investissement

2. Approbation des nouveaux statuts mis à jour

3. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Tous les documents nécessaires à consulter sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société dans les délais légaux.

2024R01118SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

TELNET TECHNOLOGIES

Société anonyme - Totalement exportatrice

Capital social : 1.500.000 TND

Siège social : Parc Technologique des Communications El Ghazala Route de Raoued Km 3,5 - 2083 - Ariana

Identifiant Unique : 0942100S

Les actionnaires de la société TELNET TECHNOLOGIES sont

convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le vendredi 31 mai 2024 à 15 Heures à l'immeuble "TELNET TECHNOCENTRE" sis à la rue du Lac Léman - Les Berges du Lac 1 - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice 2023 ;

2. Lecture des rapports Général et Spécial du Commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2023 ;

3. Examen et approbation des conventions et opérations rentrant dans le champ d'application de l'article 25 des statuts de la société, des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales;

4. Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2023.

5. Quitus à donner aux Administrateurs;

6. Affectation du résultat de l'exercice 2023 ;

7. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2023 ;

8. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

9. Questions diverses; et

10. Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents nécessaires à consulter sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société dans les délais légaux.

2024R01119SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

TELNET TECHNOLOGIES

Société anonyme - Totalement exportatrice

Capital social : 1.500.000 TND

Siège social : Parc Technologique Des Communications El Ghazala Route De Raoued Km 3,5 - 2083 - Ariana

MF : 0942100S

RC : B2456352005

M CNSS : 341126-74

Les actionnaires de la société TELNET TECHNOLOGIES sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le vendredi 31 mai 2024 à 15 Heures 45 minutes à l'Immeuble "TELNET TECHNOCENTRE" sis à la rue du Lac Léman - Les Berges du Lac 1- Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Mise à jour des statuts conformément à la réglementation en vigueur et notamment la loi 2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat d'investissement

2. Approbation des nouveaux statuts mis à jour

3. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Tous les documents nécessaires à consulter sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société dans les délais légaux.

2024R01120SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DATA BOX

Société anonyme - Partiellement exportatrice

Capital social : 1.150.000 TND

Siège social : Immeuble Ennour Centre Urbain Nord - 1082 - Tunis Mahrajene

Identifiant Unique : 0565877L

Les actionnaires de la société DATA BOX sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le vendredi 31 mai 2024 à 16 Heures à l'immeuble "TELNET TECHNOCENTRE" sis à la rue du Lac Léman - Les Berges du Lac 1- Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice 2023;

2. Lecture des rapports Général et Spécial du Commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2023 ;

3. Examen et approbation des conventions et opérations rentrant dans le champ d'application de l'article 25 des statuts de la société, des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales;

4. Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2023 ;

5. Quitus à donner aux Administrateurs;

6. Affectation du résultat de l'exercice 2023 ;

7. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2023;

8. Questions diverses; et

9. Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents nécessaires à consulter sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société dans les délais légaux.

2024R01121SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

DATA BOX

Société anonyme - Partiellement exportatrice

Capital social : 1.150.000 TND

Siège social : Immeuble Ennour Centre Urbain Nord-1082 - Tunis Mahrajene

Identifiant Unique : 0565877L

Les actionnaires de la société DATA BOX sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le vendredi 31 mai 2024 à 16 Heures 45 minutes à l'Immeuble "TELNET TECHNOCENTRE" sis à la rue du Lac Léman - Les Berges du Lac 1 - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Mise à jour des statuts conformément à la réglementation en vigueur et notamment la loi 2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat d'investissement

2. Approbation des nouveaux statuts mis à jour

3. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Tous les documents nécessaires à consulter sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société dans les délais légaux.

2024R01122SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Pour la tenue en date du 20 mai 2024

DE LA SOCIETE FEZA SWEETS

Siège social : 5 rue Tarek Ibn Zied Mornaguia

Identifiant unique : 1493972/S

Tous les associés de la société FEZA SWEETS sont invités à une réunion de l'assemblée Générale ordinaire qui sera tenue le 20 mai 2024 à 9H du matin au cabinet maître Noemen Feki sis au complexe DORA ESCALIER A 2ème Etage El Manar 3 Tunis à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen de la situation financière de la société

- Examen de l'avancement des travaux ayant trait aux recommandations des assemblées tenues le 3 Janvier 2022 et le 28 Février 2022

- Examen des actions prises pour la levée des réserves formulées par le commissaire aux comptes sur les exercices 2017 et 2018

- Fixation d'une date de l'assemblée qui statuera sur les états financiers 2017 à 2022 et leurs soumissions à l'audit du commissaire aux comptes

- Cession de certains emballages et pièces de rechanges inutilisables.

2024R01125SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la société ESSANAOUBAR S.A

GP1 Km 12 Ezzahra

Identifiant unique : 0311002G

Messieurs les actionnaires de la société ESSANAOUBER S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 6/6/2024 à 12H30 au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 Km12 Ezzahra, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Examen des états financiers de la société au 31/12/2023.

2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2023.

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4) Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2023.

5) Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6) Affectation de résultat de l'exercice 2023.

7) Quitus aux Administrateurs

8) Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2024R01140SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la société NOVA GREEN VOLT S.A

GP1 km 12 Boumhel

Identifiant unique : 1758887R

Messieurs les actionnaires de la société NOVA GREEN VOLT S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 6/6/2024 à 13H au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 km12 Ezzahra, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Examen des états financiers de la société au 31/12/2023.

2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2023.

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4) Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2023.

5) Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6) Affectation de résultat de l'exercice 2023.

7) Quitus aux Administrateurs.

8) Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2024R01141SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la société «PRINTPACK » S.A

Route Naassen zone industrielle Bir Kaasa - Ben Arous

Identifiant unique : 0296379Y

Messieurs les actionnaires de la société "PRINTPACK" S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 6/6/2024 à 14H au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 km12 Ezzahra, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Examen des états financiers de la société au 31/12/2023.

2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2023.

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4) Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2023.

5) Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6) Affectation de résultat de l'exercice 2023.

7) Quitus aux Administrateurs.

8) Nomination des membres du Conseil d'Administration.

9) Désignation du commissaire aux comptes.

10) Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2024R01142SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la société CARTHAGO BETON CELLULAIRE S.A

GP1 Km 12 Boumhel

Identifiant unique : 1089748 F

Messieurs les actionnaires de la Société CARTHAGO BETON CELLULAIRE S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le 6/6/2024 à 11 H au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 Km12 Ezzahra, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Examen des états financiers de la société au 31/12/2023.

2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2023.

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4) Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2023.

5) Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6) Affectation de résultat de l'exercice 2023.

7) Quitus aux Administrateurs.

8) Nomination des membres du Conseil d'Administration.

9) Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2024R01143SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la société MED OIL COMPANY S.A

GP1 Km12 Ezzahra

Identifiant unique : 0999931 J

Messieurs les actionnaires de la société MED OIL COMPANY S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le 6/6/2024 à 11H30 au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 Km12 Ezzahra, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Examen des états financiers de la société au 31/12/2023.

2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2023.

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4) Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2023.

5) Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6) Affectation de résultat de l'exercice 2023.

7) Fixation de Jetons de présence.

8) Quitus aux Administrateurs.

9) Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2024R01144SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la société INTERNATIONAL BUSINESS POULINA "I.B. P" S.A

GP1 Km 12 Ezzahra

Identifiant unique : 0035786 K

Messieurs les actionnaires de la société INTERNATIONAL BUSINESS POULINA "I.B.P" S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le 6/6/2024 à 12H au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 Km12 Ezzahra, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Examen des états financiers de la société au 31/12/2023.

2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2023.

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4) Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2023.

5) Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et

(475) du code des sociétés commerciales.

6) Affectation de résultat de l'exercice 2023.

7) Quitus aux Administrateurs.

8) Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2024R01145SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la société DE PROMOTION IMMOBILIERE «ETTAAMIR» S.A

GP1 Km 12 Boumhel

Identifiant unique : 0544505T

Messieurs les actionnaires de la société DE PROMOTION

IMMOBILIERE «ETTAAMIR» S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le 6/6/2024 à 9H au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 Km12 Ezzahra, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Examen des états financiers de la société au 31/12/2023.

2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2023.

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4) Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2023.

5) Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6) Affectation de résultat de l'exercice 2023.

7) Distribution de dividendes.

8) Fixation de Jetons de présence.

9) Quitus aux Administrateurs.

10) Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2024R01146SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la société ZAHRET MORNAG S.A

Route de Tunis Km 13 Sfax

Identifiant unique : 0012380R

Messieurs les actionnaires de la société ZAHRET MORNAG S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le 6/6/2024 à 9H30 au siège social de la Société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 Km12 Ezzahra, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Examen des états financiers de la société au 31/12/2023.

2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2023.

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4) Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2023.

5) Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6) Affectation de résultat de l'exercice 2023.

7) Fixation de Jetons de présence.

8) Quitus aux Administrateurs.

9) Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2024R01147SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la société CEDRIA S.A

GP1 Km12 Ezzahra

Identifiant unique : 0397032H

Messieurs les actionnaires de la société CEDRIA S.A. sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle le 6/6/2024 à 10H au siège social de la société POULINA HOLDING sis au GP1 Km12 Ezzahra, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Examen des états financiers de la société au 31/12/2023.

2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2023.

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4) Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2023.

5) Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6) Affectation de résultat de l'exercice 2023.

7) Distribution des dividendes.

8) Fixation de Jetons de présence.

9) Quitus aux Administrateurs.

10) Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2024R01148SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

DE LA SOCIETE BRIQUETERIE BIR M'CHERGA S.A.

GP1 Km 12 Boumhel

Identifiant unique : 1087275 J

Messieurs les actionnaires de la société BRIQUETERIE BIR M'CHERGA S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le 6/6/2024 à 10H30 au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 Km12 Ezzahra, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Examen des états financiers de la société au 31/12/2023.

2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2023.

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4) Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2023.

5) Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6) Affectation de résultat de l'exercice 2023.

7) Fixation de Jetons de présence.

8) Quitus aux Administrateurs.

9) Nomination des membres du Conseil d'Administration.

10) Désignation du commissaire aux comptes.

11) Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2024R01149SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire

CENTRE D'ANIMATION «CASINO SAMARA»

SA au capital de 3.175.445 dinars

SS : hôtel samara, av George Gorce Sousse

RNE : 455922L

Messieurs les actionnaires du centre d'animation CASINO SAMARA sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire qui se tiendra le samedi 01/6/2024 à 11 heures au siège de la société samara av George Gorce Sousse, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Etudier la possibilité d'aménagement du casino en une unité commerciale et résidentielle.

- Changement du siège social, étude de l'état du casino et la situation financière et fiscale

- Questions diverses.

2024S00579SANB3

Convocation des actionnaires à l'assemblée générale ordinaire du 20/5/2024

SOCIETE INTERNATIONALE MONASTIR SIDI MANSOUR SA

Au capital de 5 000 000 dinars

Siège social : Immeuble Khafacha R9 Stah Jabeur près du CRDA 5000 Monastir

MF : 1097861 C/AM000

N° CNSS : 535589-52

Les actionnaires de la société «INTERNATIONALE MONASTIR SIDI MANSOUR» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 20/5/2024 à huit heures au siège de la société sis à immeuble Khefacha R9 Stah Jabeur près de RCDA 5000 Monastir.

- L'assemblée aura lieu à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Renouvellement des mandats de deux administrateurs; Nomination d'un nouvel administrateur;

- Pouvoir pour accomplissement des formalités.

Les documents relatifs à l'assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2024S00585SANB3

Convocation

MOHAB LOGISTICS.SA

Au capital de 3 400 000 DT

Siège social : complexe IQ SMART. BUSINESS CENTER, 1er étage A-1 - 03 Avenue Mohamed V - Le Kram 2015 - Tunis

IU : 003717 WAM 000

Messieurs les actionnaires de la société MOHAB LOGISTICS sont priés d'assister à l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Samedi le 1er Juin 2024 à 9H30 au siège social en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux Comptes sur les états financiers et les états financiers consolidés de l'exercice 2023 ;

- Approbation, s'il y a lieu, de la gestion, des états financiers et des états financiers consolidés de l'exercice 2023 et quitus aux administrateurs ;

- Approbation, s'il y a lieu, des conventions relevant de l'article 200 du CSC ;

- Affectation des résultats.

Tous les documents de cette assemblée sont à la disposition des actionnaires au siège social au Kram - Tunis.

2024401117SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Du 6 Juin 2024

Société «CDC Développement» SA

Au capital social de 2 000 000 dinars

Siège social : 07 rue Abou Hamed El Ghazali Jardin du Japon - 1073 Montplaisir - Tunis

RNE : 1269799V

MF : 1269799/V/P/N

Suite à la réunion du Conseil d'Administration tenue le 14 Mars 2024 au siège social de la société, Messieurs les actionnaires de la société «CDC Développement», sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra, le jeudi 6 Juin 2024, à 10 heures du matin, au siège social de la société sis 07 rue Abou Hamed El Ghazali Montplaisir - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

1- Approbation des modalités de la convocation et de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire;

2- Approbation de la proposition du conseil d'administration concernant la modification de l'activité et de l'objet de la société;

3- Approbation du projet de modification des statuts de la société,

4- Pouvoirs pour les formalités.

2024401119SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société setinvest

SA au capital de 5.863. 130dt

RNE : 0312074D

M.F : 0312074 DAM 000

Siège social : Rue Lac LOCKNESS

Immeuble les Arcades, B.P. 34 -Les Berges du Lac - 1053 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société ci-dessus indiquée sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 10 Juin 2024 à 10h au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation éventuelle du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023.

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023.

3- Examen des Etats Financiers présentés concernant l'exercice 2023 et approbation éventuelle des dits états.

4- Quitus aux administrateurs.

5- Affectation des résultats de l'exercice 2023.

6- Questions diverses.

2024401122SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société d'Exploitation Touristique

S.A. au capital de 10.000.000dt

RNE : 0001781W

M.F : 001781W AM 000

Siège social : Rue Lac LOCKNESS

Immeuble les Arcades, B.P. 34 -Les Berges du Lac - 1053 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société ci-dessus indiquée sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 10 Juin 2024 à 8h au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation éventuelle du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023.

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023.

3- Examen des Etats Financiers présentés concernant l'exercice 2023 et approbation éventuelle des dits états.

4- Quitus aux administrateurs.

5- Affectation des résultats de l'exercice 2023.

6- Questions diverses.

2024401123SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du lundi 3 juin 2024

SOCIETE EL ATHIR SERVICE

Société anonyme

Au capital de 25.000.000 DT

27 Avenue Khereddine Pacha Tunis

RC Tunis : B141261996

MF : 00288973P

CNSS : 140421 - 62

Messieurs les actionnaires de la société EL ATHIR SERVICE sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la société prévue pour le lundi 3 Juin 2024 à 15 heures, qui se tiendra au siège de la société 27 Avenue Khéreddine Pacha Tunis.

Les questions inscrites à l'ordre du jour de cette réunion sont les suivantes :

- Analyse du rapport du Conseil d'Administration sur les opérations et la gestion de l'exercice 2023

- Analyse du bilan et des comptes annexes arrêtés au 31 décembre 2023

- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations de l'exercice 2023

- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations visées par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales

- Lecture du projet de résolutions

- Approbation s'il y a lieu de ces rapports, bilan, comptes annexes et résolutions ainsi que l'affectation des résultats

- Quitus aux Administrateurs sur les opérations de gestion au 31 décembre 2023

- Allocation de jetons de présence

- Questions diverses.

2024401126SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du lundi 3 juin 2024

COMPAGNIE TUNISIENNE D'ELECTRONIQUE EL ATHIR

Société anonyme

Au capital de 40.000.000 DT

27 Avenue Khereddine Pacha Tunis

RC Tunis B179701996

CNSS : 31519-91

MF : 0000388L

Messieurs les actionnaires de la Compagnie Tunisienne d'Electronique EL ATHIR sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la société prévue pour le lundi 3 juin 2024 à 9 heures, qui se tiendra au siège de la société 27 Avenue Khéreddine Pacha Tunis.

Les questions inscrites à l'ordre du jour de cette réunion sont les suivantes :

- Analyse du rapport du Conseil d'Administration sur les opérations et la gestion de l'exercice 2023

- Analyse du bilan et des comptes annexes arrêtés au 31 décembre 2023

- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations de l'exercice 2023

- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations visées par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales

- Lecture du projet de résolutions

- Approbation s'il y a lieu de ces rapports, bilan, comptes annexes et résolutions ainsi que l'affectation des résultats

- Quitus aux Administrateurs sur les opérations de gestion au 31 décembre 2023

- Allocation de jetons de présence

- Questions diverses.

2024401127SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du mardi 4 juin 2024

SOTACER

Société anonyme

Au capital de 9.150.000,000 DT

4 Rue des Usines Z.I Charguia

RC Tunis : B1685511996

CNSS : 30359/95

MF : 001475N

Messieurs les actionnaires de la SOTACER sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société prévue pour le mardi 4 juin 2024 à 10 heures, qui se tiendra au siège de la société 4 Rue des Usines Z.I. Charguia Tunis.

Les questions inscrites à l'ordre du jour de cette réunion sont les suivantes :

- Analyse du rapport du Conseil d'Administration sur les opérations et la gestion de l'exercice 2023

- Analyse du bilan et des comptes annexes arrêtés au 31 décembre 2023

- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les opérations de l'exercice 2023

- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les opérations visées par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales

- Lecture du projet de résolutions

- Approbation s'il y a lieu de ces rapports, bilan, comptes annexes et résolutions ainsi que l'affectation des résultats.

- Quitus aux Administrateurs sur les opérations de gestion au 31 décembre 2023

- Questions diverses.

2024401128SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TOPNET

SA au capital de 2 000.000 DT

Identifiant Unique : 0760743N

Siège social : 05, avenue Habib Bourguiba, Immeuble Ghenima Center, 4000 Sousse

Messieurs, les actionnaires de la société TOPNET sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 7 juin 2024 à 9 heures aux locaux administratifs de la société, sis au Centre Urbain Nord, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité de la société TOPNET au titre de l'exercice 2023.

2. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes et approbation des états financiers de la société TOPNET au titre de l'exercice 2023.

3. Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2023 et approbation des conventions prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés Commerciales.

4. Affectation du résultat de TOPNET de l'exercice 2023.

5. Lecture et approbation du rapport d'activité du Groupe TOPNET au titre de l'exercice 2023 ;

6. Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes et approbation des états financiers consolidés du Groupe TOPNET au titre de l'exercice 2023.

7. Quitus aux Administrateurs.

8. Fixation des jetons de présence aux Administrateurs.

9. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

2024401130SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

«KOMAX TESTING TUNISIA»

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 366 000 Dinars

Siège social : 16 Rue de l'énergie solaire Zone industrielle Charguia 1

M. F : 1085608/B/A/M/000

N° CNSS : 253712-57

Les associés de la société Komax Testing Tunisia sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 31 mai 2024 à 10 heures au siège social de la société, 16 Rue de l'énergie solaire Zone Industrielle Charguia I CP2035, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 20233

- Lecture et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2023

- Quitus aux gérants

- Affectation des résultats

- Renouvellement de mandant de commissaire aux comptes pour les exercices 2024-2025-2026

- Pouvoirs en vue des formalités.

2024T00437SRLB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE IMMOBILIERE DE SILLONVILLE

SARL au capital de 327 600 DT

Siège social : 10 Félicien Challaye - 1002 Tunis

RNE : 0710983 B

Chère associée,

Nous avons l'honneur de vous informer que l'assemblée Générale Ordinaire annuelle qui statuera sur les états financiers de l'exercice social clos le 31/12/2023 se tiendra le mardi 4 juin 2024 à 10 heures au siège de la société sise à Tunis au 10 rue Félicien Challaye 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance pour l'exercice 2023.

- Lecture du rapport général et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur l'exercice 2023

- Examen des états financiers et autre document de gestion de l'exercice clos au 31/12/2023

- Affectation de résultat 2023

- Quitus à la gérance

- Questions diverses.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des associés au siège social de la société.

2024401120SRLB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société "OASIS VOLAILLES"

Société mutuelle de base de services agricoles

Capital social : 60.000DT

MF : 1489912A/P/M/000

Les adhérents de la société mutuelle de base de services agricoles «OASIS VOLAILLES» sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 01 juin 2024 à 10H à l'Escale du Sud Kattena Mareth pour examiner les points suivants :

1. Examen des rapports du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2023.

2. Lecture des états financiers de l'exercice 2023.

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs de l'exercice 2023.

4. Approbation du rapport d'activité et des états financiers relatifs de l'exercice 2023.

5. Affectation du résultat de l'exercice 2023.

6. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2023.

7. Approbation de l'admission des nouveaux adhérents et le départ d'autres.

8. Ratification pour nomination des membres du conseil d'administration et acceptation des démissions.

Les documents de l'assemblée générale seront disponibles au siège de la société pour consultation dans les délais réglementaires.

Les soumissions des candidatures pour la composition du conseil d'administration seront adressées au plus tard le 28 mai 2024 par simple lettre au nom du président du conseil d'administration et à déposer au bureau d'ordre.

2024R01138SODB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Mutuelle de Base de Services Agricoles «EL AMAL» Msaken

Matricule Fiscal : 1285783E

N° CNSS : 162924-61

Le Conseil d'Administration de la Société Mutuelle de Base de Services Agricoles «EL AMAL» -Msaken - informe tous les adhérents que l'assemblée générale ordinaire sera tenue le samedi 25 mai 2024 à 9 Heures au siège de la Société, Route Kroussia M'Saken à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture des rapports moral et financier du Conseil d'Administration des exercices 2019, 2020, 2021 et 2022.

2- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes des exercices 2019, 2020, 2021 et 2022.

3- Discussion des rapports et des comptes des exercices 2019, 2020, 2021 et 2022.

4- Approbation des comptes et des rapports des exercices 2019, 2020, 2021 et 2022.

5- Quitus au membre du Conseil d'Administration pour leur gestion des exercices 2019, 2020, 2021 et 2022.

6- Affectation des Résultats des exercices 2019, 2020, 2021 et 2022.

7- Mise à jour de la liste des adhérents.

8- Renouvellement des membres du conseil d'Administration.

9- Questions diverses.

Cet avis est considéré comme une convocation personnelle pour tous les adhérents qui ont la faculté à partir du 17 Mai 2024 de prendre connaissance au siège de la Société Mutuelle des procès-verbaux du Conseil d'Administration, des états financiers et des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs aux exercices 2019, 2020, 2021 et 2022.

Le dernier délai d'envoi de la demande de candidature au conseil d'administration est fixé pour le 15 Mai 2024 et ce par voie de lettre recommandée avec accusé de réception avec le paiement de 500 Dinars à titre de garantie de gestion et selon la description des termes du statuts de la société.

En cas de défaut de quorum une deuxième assemblée sera tenue le 8 Juin 2024 au même lieu, horaire et ordre de jour.

2024S00596SODB3

DIVERS

Avis au public

Déclaration de perte de titre de propriété

Mme Amel Bent Khemaies Khlif titulaire de CIN n°00310727 déclare la perte du titre de propriété n° 3926/01 pour le titre foncier n°95283 Tunis sis à cité Ezzouhour.

Suivant déclaration sur l'honneur de la municipalité de Tunis Arrondissement Beb Bhar le 7/5/2024.

Cette annonce est parue au journal Echourouk du 8/5/2024.

2024T00436DIVD2

Avis

Basé sur la demande de mise à jour numéro 1608-Gabès par Messieurs : Sahbi ben Hafiedh Zidi et Taher ben Hafiedh Zidi au tribunal immobilier de Gabès, son avocate Maître Zidi Mabrouka concernant la propriété sise à Bouchema Gabès d'une superficie de 1600 mètres carrés, l'objet de titre foncier numéro 12031 Gabès, sous lequel il demande une déclaration complémentaire concernant la procuration rédigée par un acte sous seing privé par un notaire le 13/3/1973.

Tout qui présume qu'il a un droit concernant le titre foncier numéro 12031 Gabès doit déposer une objection dans un délai d'un mois à compter de la date de cette notification.

2024R01094DIVD2

Ministère de l'équipement et de l'habitat

Opérations de délimitation

Délimitation du domaine public maritime de la délégation de Chebba

Gouvernorat de Mahdia

(PORT DE PECHE DE CHEBBA)

Le ministère de l'équipement et de l'habitat et de l'aménagement du

territoire informe le public qu'en application de la loi n°95-73 du 24 juillet 1995 relative au domaine public maritime, du décret n°97-745 du 28 avril 1997 et du décret 16-280 du 26 Février 2016 fixant la composition et la commission de délimitation du domaine public maritime, et l'arrêté des ministres l'équipement et de l'habitat et ministres de domaines de l'état et des affaires foncières, ministres de l'environnement du 6 Mai 2022 relatif au commencement des opérations de délimitation et de révision de la délimitation du domaine public maritime du gouvernorat de Mahdia, la commission constitué à cet effet entamera les opérations de délimitation du domaine public de la délégation de Chebba (PORT DE PECHE DE CHEBBA), la commission se rendra sur les lieux le 13 Juin 2024 et les jours suivant pour entamer ces travaux conformément aux articles 8 et 9 de la loi n°95-73 du 24 juillet 1995.

2024R01129DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mr Kamel Ben Hassine titulaire de la CIN n°04190568, déclare la perte de l'acte de propriété n°3/9855, objet du titre foncier n°42215 Monastir dénommé «RANDA» sis à Imadet Amiret Hojjej délégation Moknine, Gouvernorat de Monastir. Une attestation de perte a été délivrée par le poste de la garde nationale de Amiret Hojjej sous n°99 le 01/5/2024.

2024S00580DIVD2

Avis

Krichen Sabrine et Marwa annoncent qu'elles possèdent un appartement d'une superficie de 140 m² sise à la route Gremda km 2 Sfax son titre de propriété a disparu elles veulent avoir un extrait de l'acte original tout contestant devra s'adresser au Notaire Med Maamoun Karray dans un délai de 30 jours passer ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2024X00552DIVD2

Avis

Mr Hédi Drira annonce avoir perdu deux contrats de propriétés de sa moitié de la parcelle de terre bâtie de superficie 338 m² située à la route de Tunis Km 7 Sfax. Il veut ainsi extraire un deuxième exemplaire de ses actes originaux de cette propriété, et quiconque qui a une réclamation qu'il la présente au notaire Mr Ilyès Karray à la rue des Notaires à la médina de Sfax dans un délai de trente jours.

2024X00560DIVD2

Avis

Mme Mdina Kallel annonce avoir perdu le contrat de propriété de la parcelle de terre de superficie 2038 m² située à la route de Tunis Km 8 Sfax ; Elle veut ainsi extraire un deuxième exemplaire de l'acte originale de cette propriété, et quiconque qui a une réclamation qu'il la présente au notaire Mr Ilyès Karray à la rue des Notaires à la médina de Sfax dans un délai de trente jours.

2024X00561DIVD2